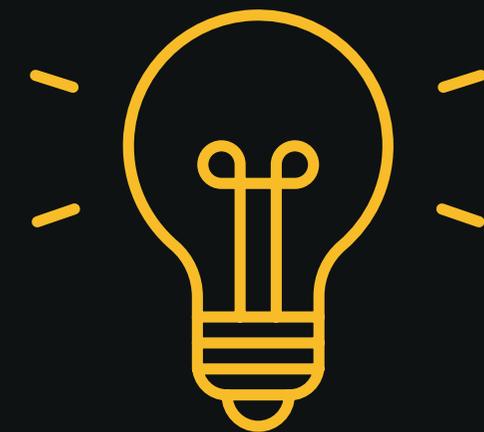


Note de tendances de l'ABEA

MISE À JOUR À JUILLET 2024



Le réseau de
l'agroalimentaire breton



www.abea.bzh

SOMMAIRE

SITUATION ÉCONOMIQUE

CAPITAL HUMAIN & ENJEUX ORGANISATIONNELS

PERFORMANCE INDUSTRIELLE & USINE 4.0

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

3

12

20

25

MOT DU PRÉSIDENT

Alors que nous traversons une période particulièrement en proie au doute, les transitions en cours, elles, se font de plus en plus pressantes. Aussi, l'importance de l'approche collaborative - chère à l'ABEA - nous semble un moyen sûr de parvenir à relever les défis qui sont les nôtres.

Qu'elles soient d'ordre humain, économique, écologique ou géopolitique, ces évolutions majeures sont lancées et impactent toutes les filières agroalimentaires. Les défis sont importants et conséquents...

Comment actionner maintenant pour anticiper les productions et consommations de demain ? Comment retrouver de la compétitivité ? Comment envisager les échanges quand le réchauffement climatique va bouleverser les productions ? Comment prendre en compte la décarbonation dans ce nouveau contexte ? Comment cultiver et développer un rapport gagnant-gagnant avec les agriculteurs de notre territoire dans un contexte démographique et climatique qui nous bouscule ? Comment actionner pour créer de la valeur dans notre filière alimentaire quand nous sommes face à tant d'injonctions contradictoires ? Comment pérenniser les talents, les savoirs et garantir des équipes engagées, aux compétences nouvelles, dans des organisations en pleine mutation ?

Le rendez-vous semestriel de la note de tendances de l'ABEA vous permet en 30 minutes, à vous, adhérents, partenaires et acteurs de l'écosystème, de faire un tour d'horizon des éléments saillants de la filière sur les 6 derniers mois.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement collectif pour vous mobiliser à nos côtés.

Il nous appartient d'écrire ensemble l'avenir de notre filière sur nos territoires !

Rémi Cristoforetti

SITUATION ÉCONOMIQUE DES IAA BRETONNES



| DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES BOUSCULÉES

Historiquement, les négociations commerciales se clôturaient au 1^{er} mars pour l'ensemble des industriels.

En 2024, le gouvernement a adopté une nouvelle loi avançant et séquençant le calendrier des négociations commerciales des entreprises agroalimentaires selon leur chiffre d'affaires. Ainsi, les IAA avec un chiffre d'affaires annuel HT inférieur à 350 millions d'euros avaient jusqu'au 15 janvier pour signer leur convention écrite. Celles ayant un chiffre d'affaires annuel HT supérieur à 350 millions d'euros pouvaient négocier jusqu'au 31 janvier.

Initialement votée pour tenter de juguler l'inflation au plus vite et baisser les prix des produits en rayon, les négociations se sont déroulées dans un climat houleux et dans un temps resserré, sans pour autant réellement limiter l'inflation, qui s'est poursuivie les mois suivants.

À l'issu des négociations commerciales, plusieurs constats ressortent au niveau national selon le dernier bilan de l'Observatoire des négociations commerciales :

► **En moyenne, la hausse des tarifs demandée par les industriels dans leurs CGV (Conditions Générales de Vente) était de +4,5%.**

Cette hausse varie selon les catégories de produits (entre +3% et +5,7%) et reste en deçà des demandes des années précédentes (+7,2% en 2022 et +14% en 2023). Cette diminution du besoin tarifaire s'explique notamment par la forte volatilité des prix des matières premières agricoles et industrielles depuis fin 2021, début 2022.

► Les résultats des négociations aboutissent sur une hausse beaucoup plus modérée, **en dessous des 1%**, en ce qui concerne les prix des contrats au stade du prix 3Net.

► Une acceptation quasi systématique des hausses liées aux matières premières agricoles, encadrées par la loi EGalim, mais qui entraîne très souvent un report de la négociation sur les matières premières industrielles, dont les hausses demandées ont été faiblement acceptées par les distributeurs.

Du côté de la Bretagne, le besoin tarifaire inscrit dans les CGV était légèrement plus élevé que la moyenne nationale avec +5,3% par rapport à 2023.

Les résultats des négociations sont assez similaires au constat national avec une évolution du prix 3Net de +0,4% par rapport à 2023.



UN RAPPORT DE FORCE DISTRIBUTEURS / INDUSTRIELS TOUJOURS MARQUÉ

L'avancement des négociations commerciales impacte davantage le rapport de force déséquilibré entre industriels et distributeurs, comme présenté sur le schéma ci-dessous. Cette tendance est encore renforcée si nous intégrons l'amont agricole, avec les plus de 400 000 exploitations agricoles en France.



UNE INDUSTRIE ALIMENTAIRE ATOMISÉE

19 037 entreprises
98% de PME

212 milliards
de CA en 2021
2% des entreprises =
85% du CA de l'industrie

CA France des 3 plus
grands industriels en 2021 :
7 milliards



UNE DISTRIBUTION CONCENTRÉE

9 groupes
de distribution

183 milliards
de CA en 2021

CA France des 3 plus grands
distributeurs en 2021 :
112 milliards

VS



La rapport de force Industries alimentaires VS distribution au niveau national
Source : ANIA, 2023

LES MDD, UNE MÉCANIQUE IMPLACABLE EN 4 TEMPS

Force est de constater que les marques de distributeurs prennent de plus en plus de place dans les rayons des supermarchés ces derniers mois. Pour comprendre comment les MDD sont arrivées à ce niveau record, retournons quelque temps en arrière et reprenons la mécanique :

1. ► UNE INFLATION HISTORIQUE SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES :

Fin 2021, une grande majorité des matières premières agricoles et industrielles voient leur prix augmenter à vitesse grand V. La guerre en Ukraine lancée en février 2022 vient impacter encore plus lourdement le prix de certaines matières premières comme notamment celui des céréales ou encore du gaz.

Afin de contrer des hausses explosives et maintenir des prix de vente bas, une forte tendance à l'importation se développe. **En effet, les produits MDD premiers prix sont majoritairement constitués de matières premières importées.**

Si aujourd'hui, de nombreuses matières premières agricoles ont vu leur prix diminuer, les IAA subissent toujours les conséquences de 2022 avec des effets à retardement.

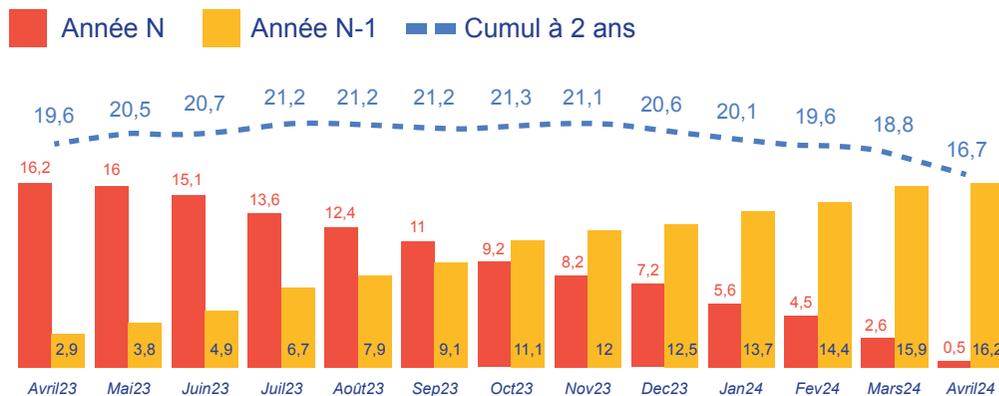


2. ► UNE RÉPERCUSSION INÉDITE SUR LES PRIX EN RAYON :

Cette hausse inédite des matières premières a ainsi entraîné une inflation forte au niveau national (autour de 6%) et notamment sur les produits alimentaires. Ainsi, sur deux ans cumulés, les produits de grande consommation ont augmenté de plus de 21%.

Fin octobre 2023, pour la première fois depuis un an, l'inflation alimentaire est repassée sous la barre des 10%. Les prix continuent d'augmenter, mais moins vite. L'inflation alimentaire poursuit ainsi son ralentissement, atteignant +0,5% entre avril 2023 et avril 2024.

Inflation à 1 an - tous circuits* Total infoscan census® alimentaire + petit bazar (en %)



*Tous circuits : concept HM, concept SM, proxi, drive GSA

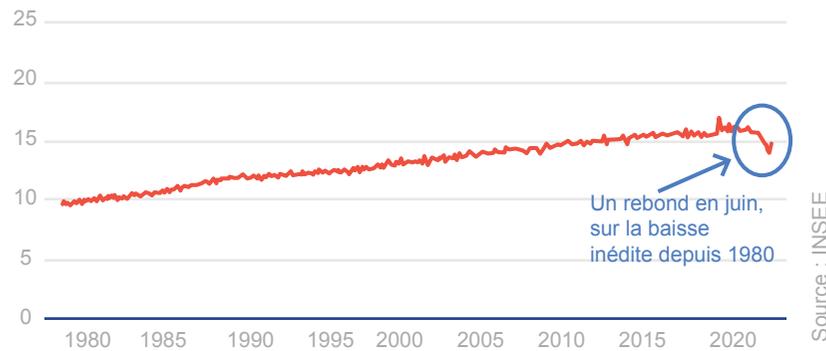


3. ► UN ARBITRAGE DE CONSOMMATION DE LA PART DU CONSOMMATEUR :

Avec des prix qui continuent d'augmenter depuis plus de deux ans, les consommateurs ont, pour beaucoup, **dû modifier leurs habitudes de consommation afin de préserver leur pouvoir d'achat.**

Les Français arbitrent leur budget et optent pour une diminution de leurs achats alimentaires. Le processus de déconsommation est donc enclenché avec des Français qui consomment et achètent moins (-4,4% de dépenses alimentaires entre 2022 et 2023, soit la baisse la plus importante depuis 1980)¹.

Consommation des ménages français sur l'alimentation depuis 1980, en milliards d'euros par mois



En parallèle de la déconsommation, le second arbitrage opéré par les Français **est la descente en gamme**, considérée comme historique de la part de l'institut NielsenIQ. Les consommateurs font le choix de se tourner vers des **produits premiers prix et économiques**, favorisant ainsi fortement les MDD. **La part de ces dernières dans les achats des Français atteint désormais 50%.**

Cela peut s'expliquer par la segmentation poussée des MDD répondant à toutes les attentes des consommateurs : MDD premiers prix, économique, standard, bio ou encore premium. Avec ces déclinaisons d'offres, les distributeurs ciblent tous les consommateurs, peu importe leur niveau de vie.

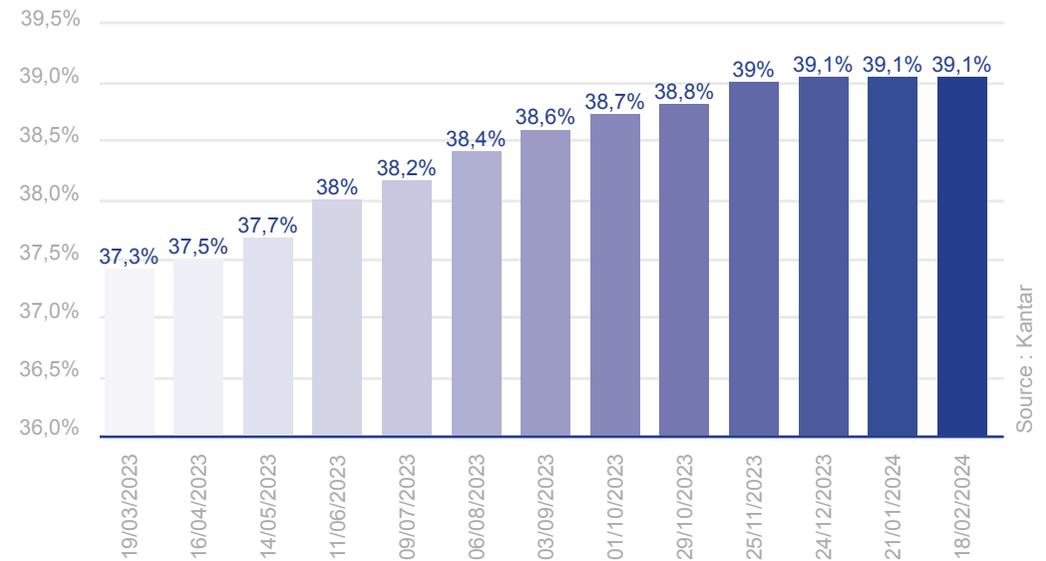
¹ Source : INSEE

4. ► UNE OMNIPRÉSENCE DES MDD :

La descente en gamme opérée par les consommateurs profite très largement aux distributeurs, dont les ventes grimpent depuis plusieurs mois, tant en volume qu'en valeur.

Avec une part de marché courant février 2024 s'élevant à 39,1% (source : Kantar World Panel), les marques de distributeurs ont atteint un niveau quasi inégalé. Cette augmentation est enclenchée depuis 2022, date à laquelle la part de marché des MDD ne représentait que 32,9%. Ainsi, les marques de distributeurs ont gagné 6,2 points en à peine deux ans.

Poids en valeur des marques de distributeurs Univers Généralistes



Les produits MDD s'imposent dans les supermarchés, et ne se cantonnent plus uniquement au bas des rayons. Ils occupent une place de plus en plus importante, contrairement aux produits de marques nationales (MN) qui peinent à les concurrencer. Les MDD visent un prix le plus bas, mais très souvent au détriment de la qualité et de l'origine des produits.

FODS SUR

L'effet pervers des MDD

Avec une inflation forte depuis deux ans, les MDD ont été les grandes gagnantes de la consommation des Français. Leur prix de vente en rayons, en moyenne 25% moins cher, leur permet de concurrencer directement les produits des marques nationales. Avec une stratégie affirmée sur la promotion de la MDD du côté des distributeurs, **les IAA deviennent de plus en plus des sous-traitants de la distribution** et sont confrontées à une hausse de la demande de production sur certains produits, aux dépens de leurs produits en marque propre qui voient leurs volumes diminuer (conséquence d'une baisse de consommation en rayon).

Sur du court terme, l'augmentation de l'offre MDD permet aux IAA de générer plus de volume, saturer leurs outils de production et couvrir les charges fixes. Mais sur une vision de plus long terme, il s'agit d'un réel obstacle à la création de valeur, les marges des industriels étant beaucoup plus faibles sur des produits MDD.

Les MDD favorisent **la destruction de la stratégie de marque** en impactant la valeur ajoutée et le modèle économique de nos entreprises françaises, tout en allant chercher des produits à bas coûts dans l'Union Européenne ou plus loin (impact sur l'importation).

Cette valeur ajoutée est pourtant nécessaire afin d'engager les transitions écologiques et numériques à venir et tant attendues par la société.

Contrairement aux distributeurs qui ont recours à la sous-traitance, **les entreprises agroalimentaires doivent également investir dans leurs outils de production, en R&D** ou encore en marketing pour rester compétitives et performantes. L'ensemble de ces coûts et investissements sont principalement portés via la création de valeur qui en découle.

Au-delà d'un prix juste vendu en rayon pour supporter tous les coûts inhérents, ce prix reflète également l'attachement des IAA à vendre des produits de qualité. Du côté des distributeurs, les cahiers des charges des produits MDD sont parfois, moins exigeants sur l'origine ou la qualité des produits. L'objectif des distributeurs réside dans l'achat d'un produit au prix le plus bas, pour ensuite ajuster le prix de vente en rayon (et donc les marges associées).

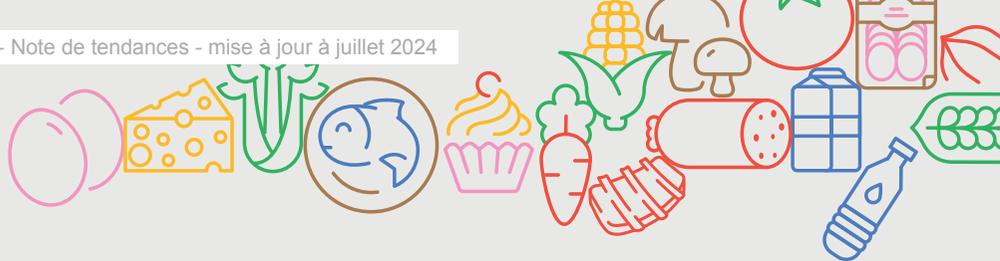
LA CRÉATION DE VALEUR DANS LA FILIÈRE, UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS LES FRANÇAIS

Ce climat économique ultra-tendu n'est en réalité que le résultat d'injonctions contradictoires qui ne cessent d'être exprimées :

- ▶ Mieux rémunérer les producteurs, mais diminuer les prix de consommation pour les Français.
- ▶ Favoriser la consommation locale, mais augmenter les importations de produits bruts et transformés moins disant sur les plans environnementaux et sociaux.
- ▶ S'alerter et s'inquiéter de la souveraineté alimentaire, mais ne rien dire face à l'explosion des importations.
- ▶ Promouvoir la réindustrialisation de la France, mais s'enliser dans des complexités administratives sans fin...

Pourtant, les IAA sont des entreprises qui contribuent fortement à la valeur ajoutée française, notamment les IAA bretonnes qui contribuent à 8 % au total de la valeur ajoutée des industries agroalimentaires françaises.

Nous sommes face au défi de la création de valeur. Sans création de valeur dans notre filière alimentaire, nous accélérerons les importations et la perte de souveraineté alimentaire. Plutôt que d'être dans l'opposition entre acteurs de notre filière, l'urgence est donc d'abord de recréer de la valeur ! Chaque maillon de la chaîne alimentaire doit assumer sa part de responsabilité et rester solidaire devant ce défi, indispensable pour pérenniser notre filière, rémunérer le travail de chacun à sa juste mesure, innover, investir, moderniser nos outils de production, rester compétitifs, attirer et fidéliser des collaborateurs, transformer nos modèles (climat, décarbonation, eau, ...).



ANALYSE DE LA CONSTRUCTION DES PRIX ALIMENTAIRES : L'EXEMPLE DE L'ŒUF

Commençons dans un premier temps par comprendre la complexité de la construction du prix des produits alimentaires. Prenons l'exemple de l'œuf. Celui-ci a vu son coût de production augmenter de 25 à 30% en 2022, impactant directement le prix payé par le consommateur, pour atteindre 19 centimes pièce pour les œufs issus de poule en cage et 43 centimes pièce pour les œufs plein air / biologiques.

Plusieurs facteurs expliquent la hausse de ces coûts :

► La hausse de l'alimentation animale :

Depuis plusieurs mois, nous entendons régulièrement que les prix des matières premières diminuent. Que ce soit le blé, l'orge ou encore le maïs, le prix de ces céréales sont à la baisse.

Toutefois, pour beaucoup, si les prix des matières premières diminuent, alors le prix du produit en rayon également. Mais la mécanique est bien plus complexe. Ce n'est pas parce que le prix d'un seul composant baisse que cela engendre automatiquement une baisse du prix final, les autres composantes pouvant quant à elles augmenter et parfois en proportion bien supérieure à la baisse constatée sur le premier composant.

Pour le calcul du coût de production de l'œuf, on doit, en plus du coût d'alimentation de la poule, tenir compte du coût d'alimentation de la poulette pendant les 16 semaines de croissance préalables à son arrivée à maturité, alimentation qui a été achetée en temps décalée et donc pour cette année à des niveaux supérieurs aux cours constatés à l'instant T.

► Les hausses des importations :

Avec la publication fin 2021 d'un décret visant à restreindre l'élevage des poules en cages, le gouvernement, dans la foulée d'associations animalistes, a incité les consommateurs à se tourner davantage vers des gammes au sol, plein air ou biologiques. Toutefois, comme expliqué précédemment, les Français modifient de plus en plus leurs comportements d'achat du fait de l'inflation.

Aujourd'hui, nous constatons un regain d'intérêt des consommateurs pour les œufs en cage, du fait de leur prix moins élevé. Inévitablement, ce changement a entraîné une hausse des cours et un développement de l'importation, qui a explosé en 2022 (+48%) et qui se maintient sur 2023 (+3%) principalement au travers d'ovoproduits.

► La réglementation sur l'ovosexage :

En février 2022, un décret français sur la fin de l'élimination des poussins mâles en filière ponte est publié. Parmi les solutions alternatives : l'ovosexage. Mais cette technique implique un coût supplémentaire de 15 à 17% sur le coût total de production. À nouveau, les pays qui n'ont pas fait ce choix de réglementation, deviennent plus compétitifs.

UNE TASK FORCE ABEA EGALIM LA MISSION PARLEMENTAIRE

En février dernier, le Premier Ministre Gabriel Attal annonce la mise en place d'une mission parlementaire « afin d'évaluer une potentielle évolution du cadre législatif et réglementaire des lois EGalim et plus globalement, des négociations commerciales ».

Deux députés, Anne-Laure Babault et Alexis Izard ont été désignés pour réaliser cette mission parlementaire.

Suite à cette annonce, l'ABEA a monté début mai, une Task Force composée de membres du bureau de l'association, via leurs responsables juridiques/achats/experts des négociations commerciales.

Les bouleversements induits par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin sont venus remettre en question les travaux menés par cette mission parlementaire. Au moment où nous rédigeons cette note, nous n'avons pas de visibilité sur le devenir des conclusions rédigées par la Task Force.

Malgré cette actualité politique marquante et incertaine, voici un récapitulatif des propositions soumises par le groupe de travail. L'ensemble de ces points ont été présentés aux deux députés par l'ABEA le 16 mai dernier lors d'une audition à l'Assemblée nationale. Nous ne manquerons pas de nous appuyer de nouveaux sur ces éléments une fois le trouble politique passé.

FOCUS SUR LES 5 PROPOSITIONS DE LA TASK FORCE :

1. ► LE MAINTIEN DE LA DATE BUTOIR

Cette année, la ventilation à deux temps des négociations commerciales a beaucoup plus fragilisé les premières entreprises (les plus petites). En effet, les mouvements des agriculteurs ont largement participé à une meilleure acceptation des prix des industriels de la part des distributeurs sur la deuxième partie des négociations, défavorisant ainsi les plus petits. **Si le maintien d'une date butoir est indispensable**, le fait qu'elle ne soit plus ventilée permettrait une meilleure synchronisation dans l'application des nouveaux tarifs pour tous les industriels.

Trop souvent, les distributeurs tardent dans la mise en application, voire ne respectent pas les contreparties convenues avec les fournisseurs. C'est pourquoi la task force demande la mise en place de plus de contrôles afin d'identifier **le non-respect de l'application des contreparties** dans un délai raisonnable du côté des distributeurs.

2. ► LA SIMPLIFICATION D'APPLICATION D'EGALIM SELON LES FILIÈRES ET LES MODES DE DISTRIBUTION

La loi EGalim a assurément permis de mieux préserver la valeur de l'amont en améliorant le revenu des agriculteurs (notamment dans le cadre de la revalorisation du prix du lait). Toutefois, la loi EGalim reste un dispositif avec un système d'application complexe, avec des matières premières exemptées ou encore sa non-application dans certaines filières. Les fournisseurs doivent donc jongler entre les différentes règles encadrant leurs MPA. De plus, étant donné que les grossistes ne sont pas contraints de négocier le coût de la matière première agricole, c'est tout un pan des ventes qui n'est pas soumis à EGalim

C'est le cas notamment pour la pomme de terre qui, selon ses déclinaisons, n'est pas soumise de la même façon à EGalim :

- Les pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré, sont exclues d'EGalim (07.01.10 / 07.01.90),
- Les pommes de terre, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées sont soumises à EGalim (07.10.10), sauf si elles sont vendues à un grossiste.
- Les pommes de terre conservées au moyen de gaz sulfureux sont exclues d'EGalim (07.11.90)
- Les pommes de terre préparées ou conservées non congelées sont soumises à EGalim (chapitre 20), sauf si elles sont vendues à un grossiste.

Les IAA demandent que soit réalisé **un retour d'expérience sur la dernière loi Descrozaille avec mesure d'impacts associés**. D'une manière générale, il est préconisé d'organiser une **concertation inter-filières** afin d'échanger sur une **harmonisation de l'application** de la loi EGalim.

3. ► LA CLARIFICATION DES TEXTES EGALIM

Aujourd'hui, la gestion des négociations commerciales est très chronophage pour les entreprises et nécessite de mobiliser de nombreux collaborateurs (juristes, acheteurs, dirigeants, etc).

À cela, s'ajoutent plusieurs « zones grises » dans les différents textes encadrant ces négociations commerciales, qui sont soumis à interprétations permanentes et brouillent les rapports, tant au niveau des services de contrôle qu'avec les distributeurs. C'est le cas notamment avec la lecture par les autorités du solde des variations MPA/MPI : Mon attestation est-elle recevable si j'ai bien passé mon besoin en MPA mais ai accepté de baisser ma part de MPI ? [Ex : j'avais une MPA de +1% à passer, je passe effectivement +1% mais ai consenti de baisser mes MPI de -1% pour signer à 0].

De plus, la loi EGalim 2 a notamment introduit un mécanisme de transparence de prix des matières premières agricoles achetées par les industriels dans les prix de vente. Les industriels ont ainsi 3 options de transparence : détaillée, agrégée, ou bien via un tiers de confiance. Cette dernière solution est souvent la plus utilisée car elle permet de préserver le secret des affaires des industriels et est garantie par un tiers de confiance (commissaire aux comptes). Toutefois, elle est souvent jugée trop opaque et remise en cause par beaucoup de distributeurs, alors même que le mandat du commissaire aux comptes intervient dans le cadre d'une mission légale. L'option 3 est également plus « sécurisante » pour les industriels car c'est la seule option qui garantit que la variation de la part de la MPA dans le tarif sera bien sanctuarisée dans le prix convenu.

C'est pourquoi, les IAA souhaitent :

- **Un maintien de l'option 3** avec des travaux pédagogiques regroupant les représentants des industriels, distributeurs et commissaires aux comptes au niveau national pour **sécuriser** à la fois **le secret des affaires** et la **méthode de calculs** par le biais du **tiers de confiance**.
- **Une simplification du process permettant d'établir les attestations.**
- **Une simplification et clarification des textes** régissant les négociations commerciales, afin d'explicitier « les zones grises » grâce à la mise en place d'un **guide d'usage** permettant de **recenser les pratiques autorisées** (ex : type d'attestation des commissaires aux comptes, etc) pour permettre une meilleure compréhension, transparence et **réinstaurer un climat de confiance avec les distributeurs.**

4. ► UN MEILLEUR ENCADREMENT DES MDD

Les marques de distributeurs ne sont pas concernées par les négociations commerciales annuelles. Elles sont soumises à une réglementation spécifique qui vient accentuer la confrontation entre MDD et marques nationales. En effet, les distributeurs fonctionnent avec des **appels d'offres**, que certains renouvellent tous les 6 mois, ce qui leur permet de **renégocier les prix plus régulièrement avec les fournisseurs** et d'échapper de fait à la loi EGalim.

Afin de décrocher les appels d'offres, les IAA sont souvent contraintes de resserrer au maximum les prix. Côté distributeur, acheter au plus bas lui permet d'augmenter plus largement les prix en rayons.

En témoigne une entreprise bretonne : « Si au départ l'entreprise a un écart de prix de vente de 9% entre le beurre MDD et son beurre en marque propre, c'est finalement un écart de 33% qui s'applique en rayon. Cela traduit une marge volontairement réduite sur les MDD par la GMS pour doper son attractivité et une marge volontairement gonflée sur les marques nationales pour compenser l'effort consenti en MDD et par contraste, augmenter l'écart entre les produits MDD et ceux en marques nationales, impactant directement l'attractivité de ces derniers. »

C'est pourquoi, les IAA souhaitent :

- Avoir des **durées de contractualisation plancher** en légiférant sur des contrats minimums de **12 ou 18 mois** pour les MDD afin d'apporter davantage de visibilité pour l'industriel et l'amont agricole.
- **La mise en place d'un Observatoire national des marges de la MDD.**



5. ► L'IMPACT SUR LE GRAND EXPORT :

L'agroalimentaire est un secteur fortement exportateur. En Bretagne, sur près de 21 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 4 milliards sont générés par l'export. Mais la Bretagne et plus largement la France peinent à rester compétitives face à d'autres pays proposant des prix plus bas. C'est le cas notamment pour la hausse du prix du lait, qui sur le plan national a participé à une meilleure rémunération des agriculteurs, mais à l'échelle européenne a entraîné une forte disparité autour du prix du lait, rendant la France moins compétitive face à nos voisins européens. Aujourd'hui, le prix du lait européen est plus bas que le prix français, ce qui donne un avantage compétitif de coûts aux concurrents européens, mettant sous pression les entreprises françaises lors des appels d'offre. Sur les 6 derniers mois, une entreprise laitière déclare avoir perdu de nombreux appels d'offre en Allemagne, Italie, Angleterre ou encore Pays-Bas.

Les MDD premiers prix et standard, afin de rester compétitives en termes de prix, se positionnent sur des marchés plus larges concernant l'origine des matières premières. Or ce sont ces segments qui ont explosé en termes de volumes, entraînant indéniablement une hausse des importations pour répondre aux attentes des consommateurs.

Ainsi, la MDD entraîne indéniablement une tentation forte de substituer des produits fabriqués avec de la MPA françaises par des produits avec de la MPA importée.

Il est donc primordial de favoriser la transparence et de mieux réglementer l'origine des matières premières, notamment en communiquant et valorisant l'information auprès des consommateurs. Ceci est indispensable pour la pérennité de nos filières agricoles et agroalimentaires françaises.



CAPITAL HUMAIN & ENJEUX ORGANISATIONNELS



En cette mi-année 2024, le contexte a évolué nettement par rapport à la situation de l'été 2023. L'inflation a ralenti très sensiblement, le taux de chômage, bien que bas, repart légèrement à la hausse...

Le contexte politique incertain de cette fin du mois de juin 2024 est évidemment à prendre en compte dans l'équation.

Pour autant certains changements structurels sont toujours fortement présents : accélération des changements dans les attentes et comportements des collaborateurs et des nouvelles générations notamment. Les IAA bretonnes continuent de se mobiliser pour faire évoluer leurs pratiques, valoriser leurs points forts et garantir, grâce aux femmes et aux hommes qui y travaillent, la pérennité de leurs activités.

| POINTS DE CONTEXTE

En Bretagne, le secteur agroalimentaire compte plus de 72 680 emplois directs.

ZOOM SUR QUELQUES FILIÈRES

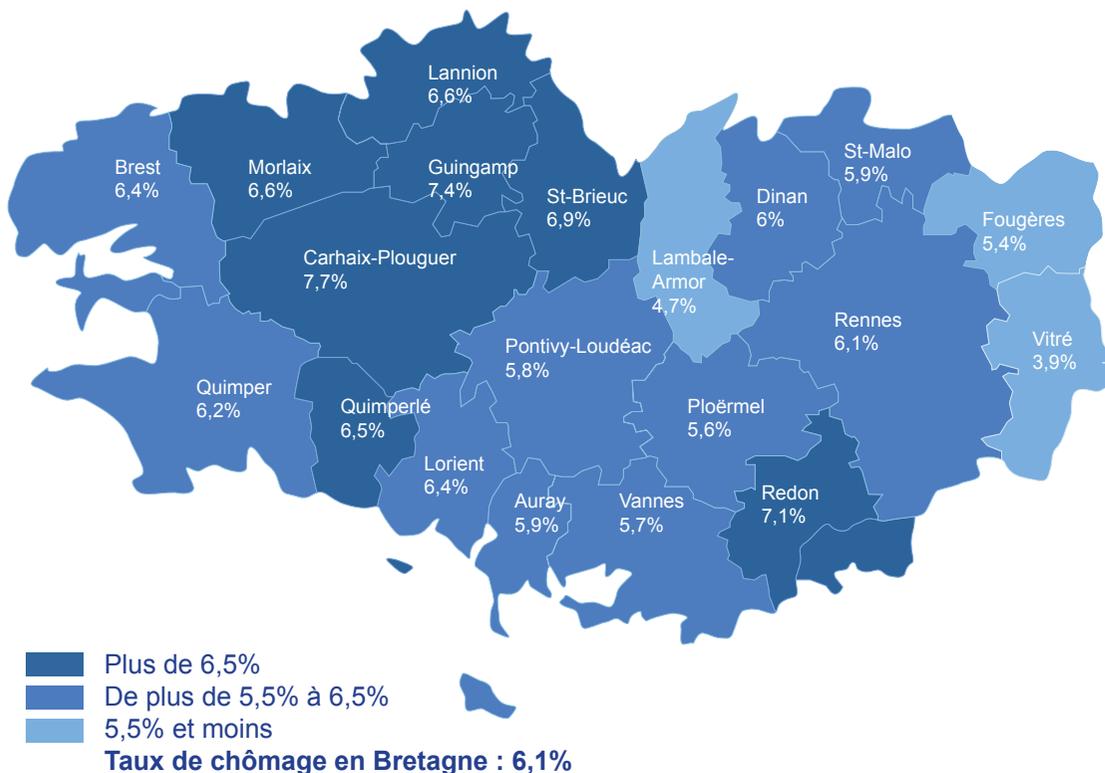


Source : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2020 & 2021

EN 2024, LE MARCHÉ BRETON DE L'EMPLOI ÉVOLUE MAIS RESTE TENDU

- Le nombre d'offres d'emploi est important : plus de 75.000 offres disponibles, tous secteurs confondus, au 15 mai 2024 sur le site France Travail.
- Alors qu'il était de 5,7% en début d'année 2023, le taux de chômage régional a terminé à 6,1% sur le 4^{ème} trimestre. Au niveau national, le taux de chômage atteignait 7,5% fin 2023. Les disparités entre territoires subsistent, avec certains d'entre eux qui frôlent ou dépassent le taux national comme Guingamp et Carhaix-Plouguer. Les zones de Lamballe, Vitré et Fougères restent les zones aux taux les plus bas.

TAUX DE CHÔMAGE EN BRETAGNE PAR ZONE D'EMPLOI AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2023



À noter sur 2024, les tensions sur le recrutement reculent nettement pour les IAA. 57% de leurs recrutements sont jugés difficiles en 2024, contre 73% en 2023 et 78% en 2022. On retrouve ainsi le niveau de 2021 (58%).

Source : Enquête BMO Pôle emploi 2024



NOMBRE D'EMBAUCHES PAR TYPES DE CONTRATS	2020	2021	2022	(T1+T2 2023)
Total IAA	29 200	32 831	33 721	15 908
CDD de moins d'un mois	8 756	8 486	8 517	4 089
CDD de plus d'un mois	11 997	13 859	12 853	5 982
CDI	8 447	10 486	12 351	5 837

En 2024, les IAA bretonnes prévoient 10.500 recrutements, chiffre quasi stable par rapport aux 10.200 de 2023. Parmi ces projets, 4.570 concernent des ouvriers non-qualifiés (4.460 en 2023), pour lesquels la part des recrutements jugés difficiles baisse nettement : 43,1% versus 80% en 2023.

Fait notable, la part des annonces de recrutements saisonniers augmente de 4 points, passant de 24,9% à 28,9% pour les IAA.

ANALYSE

L'année 2024 confirme la détente des tensions en recrutement entamée en 2023 avec un taux de chômage moins élevé, une tendance des candidats à rechercher des emplois stables et pérennes et le retour de candidats dans le cadre de recrutements, sur les job datings notamment.

Attention toutefois à ne pas occulter la réalité pour certains métiers : les postes de techniciens de maintenance, ou ceux d'opérateurs de production restent des métiers difficiles à recruter faute de candidats et de jeunes dans les formations initiales.

LEVER LES FREINS DE L'ACCÈS À L'EMPLOI : LOGEMENT ET MOBILITÉ

Dans la situation telle que celle vécue par la Bretagne actuellement, avec un taux de chômage qui reste bas, deux périphériques peuvent être des freins majeurs au retour à l'emploi pour les demandeurs d'emploi : le logement et la mobilité. Ce second facteur est d'autant plus important à considérer pour nos industries, bien souvent situées en zones péri-urbaines ou rurales et n'étant pas desservies par les transports en commun.

Les IAA investissent le sujet afin de trouver des solutions permettant de lever ces freins périphériques majeurs. Sur la mobilité, 3 IAA sur 4 interrogées ont mis en place des dispositifs pour promouvoir ou déployer du covoiturage pour leurs salariés. (*Etude Attractivité 360° - 2023*)

En parallèle, près d'1 IAA sur 2 accompagne financièrement ses collaborateurs sur le sujet en ayant mis en place une prime transport.

LE DÉFI DE LA GESTION DU CAPITAL HUMAIN EN PRODUCTION

La spécificité du travail en production est aujourd'hui challengée : les sujets du recrutement, de la fidélisation, du management, de la formation des équipes et leurs montées en compétences, de l'organisation du travail et de la rémunération sont au coeur des enjeux pour les fonctions RH et Industrielles. Ces sujets sont en effet transverses et poussent à une meilleure compréhension mutuelle entre services, le tout pour permettre aux IAA d'être en mesure d'assurer la pérennité et le développement de leurs productions et activités grâce à des équipes robustes et compétentes.

Aujourd'hui, les tensions en recrutement ont tendance à décroître sur les postes d'opérateurs, en revanche **un vrai sujet d'inquiétude concerne le management intermédiaire**. En évolution interne, quand auparavant les profils techniques les plus performants avaient tendance à évoluer, **les IAA cherchent aujourd'hui à identifier ceux ayant des compétences managériales plus développées**.

Cela passe par de l'accompagnement spécifique, de la formation. Pour certains, avec une approche de « droit à l'erreur » qui se renforce, cela passe aussi par la possibilité d'un retour en arrière si le poste ne convient pas. Pour le recrutement à l'externe, il est nécessaire de s'ouvrir à des profils venant d'autres secteurs, avec des compétences managériales fortes mais qui nécessiteront une montée en compétences techniques rapide et solide.

Sur les métiers de la production, les IAA sont challengées par les équipes en place, les potentiels nouveaux entrants et les jeunes.

Les attentes évoluent. Les particularités des postes en production, vis-à-vis des équipes « support », sont nombreuses : horaires atypiques, télétravail impossible, contraintes liées aux produits, à la saisonnalité, aux exigences de production, à l'hygiène et la sécurité, etc. Alors que les prévisions annoncent un départ à la retraite de 20 à 30% des effectifs des IAA d'ici 2030, travailler et faire évoluer ses pratiques sur ces sujets est devenu primordial pour les IAA bretonnes. L'industrie agroalimentaire, de par son rapport au vivant (flux amont poussé et transformation exigeante), a un modèle industriel singulier.

Cela passe notamment par des cycles de production rapides dans un but de sécurité sanitaire et des organisations industrielles qui puissent transformer les matières agricoles dès qu'elles se présentent. Néanmoins, les IAA s'adaptent, innovent et cherchent des possibilités pour faire évoluer leurs organisations et leurs pratiques. On note notamment un gros travail effectué sur la population de saisonniers. Les IAA travaillent sur leurs processus de recrutement, sur la sécurisation de leurs parcours, du début à la fin de leurs missions. Elles cherchent souvent à les fidéliser pour sécuriser les effectifs d'une saison à l'autre, et cherchent à trouver des solutions pour lever les freins à l'embauche.

Conserverie la Belle-Iloise : déploiement de navettes pour les salariés en production

Difficile de faire plus complexe que la situation de la conserverie de la Belle-Iloise, située à Quiberon, en termes de logement et de mobilité pour ses salariés. Pour traiter le sujet de la mobilité, l'entreprise familiale a travaillé au déploiement de navettes (cars privés) pour desservir les villes de Plouharnel et d'Erdeven. Moyennant une faible contribution financière, les salariés en production ont ainsi la possibilité, pendant la haute saison, de rejoindre l'entreprise sans avoir recours à un véhicule individuel. L'initiative, expérimentée en 2023 et pérennisée en 2024, permet de limiter les dépenses « transport » des salariés et de lever les freins au recrutement pour certains candidats non véhiculés. Elle participe également à la sécurisation et la fidélisation des recrutements de saisonniers.



LA QUALITÉ DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT) : UN ENJEU POUR L'ATTRACTIVITÉ, LA FIDÉLISATION ET LA SÉCURISATION DES PARCOURS

Selon une étude de l'institut BVA réalisée en décembre 2022, 47% des salariés français jugent que leur entreprise ne s'investit pas suffisamment dans la santé physique et psychologique de ses employés. Parallèlement et ce dès 2020, une étude Harris Interactive indiquait que pour 95% des représentants du personnel, une entreprise doit avoir un rôle dans la santé de ses salariés. A ces constats s'ajoute celui de l'idée reçue persistante auprès du grand public sur les conditions de travail difficiles en agroalimentaire : port de charge et pénibilité physique, environnement froid, humide ou chaud, port d'EPI, tâches répétitives, cadences, horaires décalés... De fait, d'après le CNAMTS, l'industrie agroalimentaire totalise 1/4 des TMS reconnus comme maladie professionnelle.

La QVCT a donc logiquement été identifiée comme un axe de travail majeur, à la fois au sein de la Commission RH de l'ABEA mais aussi dans le cadre des travaux de la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du secteur alimentaire à laquelle l'ABEA participe. Des temps de partages de bonnes pratiques ont été proposés en 2023 et 2024, avec des propositions concrètes à mettre en place et des pistes sur des leviers d'action précis :

- **Maintien dans l'emploi** : gestion de la douleur, accompagnement à la reprise d'activité, travail en proximité avec la médecine du travail pour identifier les douleurs au plus tôt.
- **Actions séniors** : proposition de temps partiel pour les profils séniors avec accompagnement financier, dispense de travail le weekend pour certains profils/conditions, mise en place d'activités en lien avec la santé physique et mentale (sport en entreprise, shiatsu, sophrologie...)
- **RPS et TMS** : démarches d'auto-diagnostics individuels accompagnés par des kinésithérapeutes pour prévenir les risques, mobilisation d'ergothérapeutes, plans d'actions sur l'alimentation destinés aux salariés...
- **Bien-être et engagement** : enquête de climat social pour monitorer l'engagement, actualiser les données et aligner la démarche QVCT globale de façon plus intégrée, développement de parcours bien-être...

La QVCT continue à être au cœur des travaux de l'ABEA pour 2024 : de nouvelles étapes du QVCTour seront proposées au second semestre, permettant un tour de la Bretagne des expérimentations, innovations et outils favorisant la qualité de vie et les conditions de travail.



SUR



FOODS

LE TRAVAIL DANS L'AGROALIMENTAIRE

Travailler dans l'agroalimentaire en Bretagne, vous y avez pensé ?

Depuis déjà de nombreuses années, les industries agroalimentaires pâtissent d'une image parfois peu séduisante auprès du grand public et des demandeurs d'emploi. Les chiffres parlent d'eux mêmes¹ : seuls 46% des Français ont une bonne opinion de l'industrie agroalimentaire contre 14% qui déclarent avoir une très mauvaise opinion. Les autres acteurs de la chaîne alimentaire, contrairement aux IAA, bénéficient d'une cote de popularité beaucoup plus importante (58% d'opinion positive pour la grande distribution – 88% pour les agriculteurs ou encore 94% pour les commerces alimentaires de proximité).

Ainsi, nombreuses sont les idées préconçues qui perdurent aussi bien sur la rémunération, l'engagement des entreprises dans des démarches environnementales, ou encore la précarité de l'emploi. Ces idées reçues et cette vision de l'agroalimentaire impactent directement l'attractivité des entreprises agroalimentaires bretonnes, qui peinent à recruter comme nous avons pu le voir précédemment via l'enquête BMO.

L'ABEA, avec le soutien de la Région Bretagne et la Préfecture de la Région Bretagne, s'est donc lancée un objectif sur 2023 : déconstruire, en se basant sur des données chiffrées, plusieurs idées reçues autour du travail dans l'agroalimentaire en Bretagne. Le principe : récolter des indicateurs fiables et pertinents via des enquêtes internes et des sources externes autour de 6 leviers d'attractivité (Informations territoriales / Logement / Mobilité / Politique d'emploi et de Ressources Humaines / Compétences & Formations / Attentes sociétales).

Découvrez en pages 19 et 20 l'infographie «9 idées reçues sur le travail en agro» destinée aux IAA, prescripteurs de l'emploi et demandeurs d'emploi et qui découle de ce travail mené par l'ABEA.

Sur quels indicateurs et leviers s'appuyer ?

Nous vous proposons de revenir sur les principaux indicateurs qui ressortent de cette étude :

INFORMATIONS TERRITORIALES :

La population de la région Bretagne bénéficie d'une **croissance annuelle de +0,5%**. La Bretagne attire donc, mais principalement des seniors qui souhaitent profiter de la qualité de vie de notre région, puisque sur les 400.000 nouveaux habitants prévus pour 2040, deux tiers seraient des seniors.

La Bretagne peut tout de même compter sur ses atouts territoriaux pour faire venir des actifs et des jeunes : réseaux routiers gratuits, LGV depuis 2017, 2.470 km de côtes (soit 1/3 du littoral français).

Au-delà de la qualité de vie, c'est également la région avec le plus faible coût de santé par adulte (967,8€) et la 3^{ème} région avec le meilleur de niveau de vie (22.400€).

LOGEMENT :

Comme partout en France, les prix du m² à l'achat ou en location ont fortement augmenté ces dernières années en Bretagne (**jusqu'à +17,5% à l'achat**). Les mouvements de population s'intensifient et quand certaines villes voient leur population augmenter, d'autres constatent une diminution. Ainsi, **18% des salariés déclarent avoir rencontré des difficultés de logement dans leur prise de poste**. Les IAA ont bien conscience de ce frein périphérique et sont de plus en plus nombreuses à innover et expérimenter : mise à disposition de logements temporaires, aide financière à la mobilité et au déménagement, construction de logements spécifiques pour les salariés et les saisonniers. La question du logement est prise au sérieux avec un engagement sur les territoires d'entreprises de tous secteurs qui sont confrontées aux mêmes problématiques du fait de leurs implantations.

MOBILITÉ :

Avec des implantations parfois éloignées des réseaux de bus, les IAA doivent également proposer des solutions à leurs collaborateurs mais surtout aux futurs candidats pour éviter que la mobilité devienne un frein à l'embauche. **37% des salariés ont déclaré ainsi avoir des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail**. Pour y remédier, plusieurs initiatives à la fois financières et logistiques sont mises en place : près de **50% des IAA bretonnes ont instauré une prime transport pour leurs salariés et 75% promeuvent ou organisent des dispositifs de covoiturage**.

POLITIQUE D'EMPLOI ET DE RESSOURCES HUMAINES :

Les politiques de rémunération des IAA sont en progrès avec dans un premier temps des évolutions du salaire de base des salariés (Cf étude page 13) et dans un second temps un travail sur les autres périphériques de rémunération (primes d'intéressement et de participation, prime partage de la valeur, tickets restaurant, etc). Une dynamique indispensable pour rester attractif face aux autres industries qui ciblent les mêmes profils.

Au-delà de la rémunération, les salariés accordent davantage d'importance à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, le tout en travaillant dans **une entreprise préservant la santé et le bien-être au travail de ses collaborateurs (première et deuxième priorités des salariés avant la rémunération en 2022)**. L'organisation singulière des IAA (Horaires de journée ; 2/8 ; 3/8 ; horaires de nuit ; weekend) offre ainsi des opportunités d'organiser au mieux sa vie professionnelle en fonction de ses contraintes personnelles. A noter tout de même qu'une IAA sur deux est fermée le weekend et que 95% des postes dans les entreprises agroalimentaires ne sont pas concernés par de l'astreinte et offrent deux jours de repos consécutifs.

COMPÉTENCES & FORMATIONS :

Fidéliser ses collaborateurs est un enjeu tout aussi important que d'en attirer de nouveaux. C'est pourquoi, les IAA mises notamment sur la montée en compétences de leurs collaborateurs, d'autant plus dans un secteur qui intègre également des profils sans qualification afin de les former ensuite en interne. Dès lors, près de **92% des IAA bretonnes ont mis en place un plan de développement des compétences** et 50% ont développé un plan spécifique pour les managers. **70% des IAA proposent à l'intégralité des collaborateurs, peu importe leur poste, une formation au moins tous les 3 ans.**

Enfin, la découverte du secteur, de l'environnement de travail et des métiers auprès des plus jeunes semblent être ancrée dans les cultures des IAA : ce sont plus de 96% des entreprises qui accueillent des stagiaires de 3^{ème} dans leurs locaux.

ATTENTES SOCIETALES :

Selon une étude du groupe Page publiée en 2023, **2 candidats sur 3 renonceraient à rejoindre une entreprise si celle-ci n'est pas engagée sur le plan de la RSE**. Les actions sociétales et environnementales sont de plus en plus scrutées par les candidats, qui souhaitent faire partie d'une entreprise engagée. Les IAA bretonnes sont de bons élèves avec 8 entreprises sur 10 qui ont mis en place des plans d'économies d'eau ou d'énergie et 90% qui ont un plan de gestion des déchets de production. Sur l'axe social, ce sont près de 3 entreprises sur 4 qui sont engagées dans une démarche de don alimentaire.

Une fois les salariés recrutés, ces derniers deviennent pour beaucoup de vrais ambassadeurs de l'entreprise et de la filière, sur lesquels s'appuyer. En effet, **76% consomment les produits qu'ils fabriquent et 70% recommanderaient à leurs proches de travailler dans l'agroalimentaire.**

Quels axes de travail pour la suite ?

Cette étude a permis de mettre en lumière les atouts de la filière mais également des axes d'amélioration sur lesquels il est important de travailler. Du côté de l'ABEA et en lien étroit avec la CPREFP, trois axes de travail ont été identifiés :



LA RÉMUNÉRATION :

En parallèle de la sensibilisation des IAA aux rémunérations proposées dans des entreprises similaires dans d'autres régions de France, il est important de travailler sur les périphériques de rémunération sur lesquels les IAA peuvent s'appuyer. Il peut s'agir d'aides financières liées au transport, au logement, mise en place de plan d'épargne d'entreprise, de plan d'épargne retraite, de compte épargne temps... afin d'accompagner les salariés.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Des actions avec les partenaires de l'ABEA ont été lancées dès le second semestre 2023 : QVCTour, webinaires sur les thématiques du bien-être au travail... Une feuille de route spécifique est en cours de déploiement sur 2024 avec pour ambition de travailler sur l'organisation du temps de travail, les conditions de travail ou encore le maintien dans l'emploi des seniors.

LE TRIPTYQUE EMPLOI / LOGEMENT / MOBILITÉ :

Il est désormais indispensable d'associer à l'emploi les problématiques de logement et de mobilité que peuvent rencontrer les candidats. Cette réflexion doit être portée avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités et entreprises industrielles).



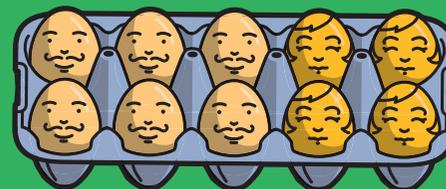
Le réseau de l'agroalimentaire breton

TRAVAILLER DANS L'AGRO EN BRETAGNE EN 9 IDÉES REÇUES



#4 "L'Agro, c'est un univers d'hommes"

En 2020, les femmes représentaient **41%** des salariés de l'agroalimentaire breton.



c'est l'index d'égalité moyen des IAA** bretonnes (vs 86 au national, tous secteurs confondus).

#1 "L'Agro, ça paie mal"

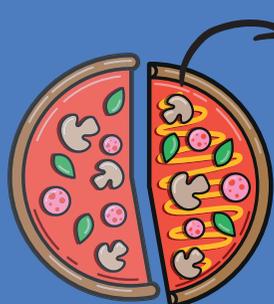
Un opérateur de production de moins de 30 ans travaillant à temps plein a touché en 2022

+20%
20,7%
de plus que le SMIC*



*salaires et primes compris, soit 24 329€/an

#2 "L'Agro, c'est de l'emploi précaire"

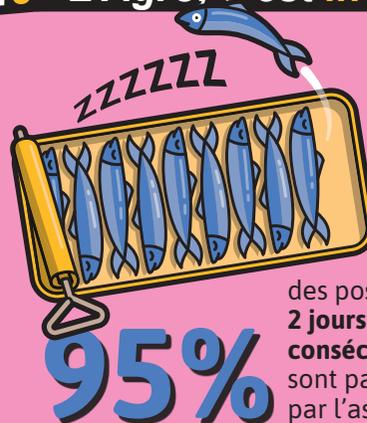


48%
des recrutements au sein des IAA** bretonnes sont des

CDI

contre seulement 20% tous secteurs confondus au 1er trimestre 2023.

#5 "L'Agro, c'est incompatible avec une vie perso"



des postes offrent **2 jours de repos consécutifs** et ne sont pas concernés par l'astreinte.

95%

1 entreprise sur **2** est fermée le weekend.



#3 "L'Agro, ce sont des métiers inintéressants"

L'agroalimentaire breton recrute chaque année

30 000
personnes
du CAP à l'ingénieur.

7 salariés sur **10**



déclarent être **fiers** et **épanouis** dans leur travail actuel.

#6 "L'Agro, c'est une industrie ringarde et difficile"

Entre 2014 et 2019,

2/3

déclarent avoir investi dans leurs outils de production (cobotique, robotique, automatisation, etc).



125,9 millions d'euros

c'est le montant des investissements effectués par les IAA** bretonnes pour la R&D** en 2018. L'agroalimentaire est le deuxième secteur qui investit le plus après celui des télécommunications.

#7 "L'Agro, c'est une industrie **non engagée** dans les enjeux environnementaux et sociétaux"



Sur 100L d'eau prélevés, les IAA** restituent

98L

au milieu naturel.



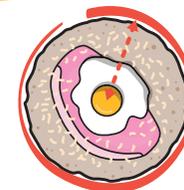
3 entreprises sur 4

sont engagées dans des actions de **don alimentaire**.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AGROALIMENTAIRE BRETON



L'agroalimentaire breton compte plus de 1 800 établissements dont près de **1 300** qui sont des entreprises de moins de **10 salariés**.



Chaque breton habite à **moins de 30km** d'une entreprise agroalimentaire.



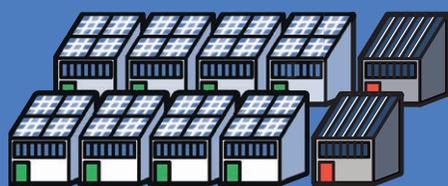
Le secteur agro-alimentaire est le **1^{er} secteur** industriel en Bretagne.

#8 "L'Agro, c'est de la « **malbouffe** »"

BON et DE QUALITÉ



sont les **deux premiers adjectifs**, selon les salariés en agro, pour qualifier les produits qu'ils fabriquent.

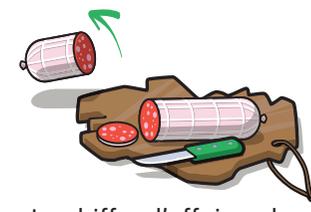


8 entreprises sur 10

ont mis en place des plans d'action pour limiter la **consommation d'eau et d'énergie**.



La filière alimentaire bretonne permet de nourrir **1 français sur 3**.



Le chiffre d'affaires de l'agroalimentaire breton s'élève à près de **21 milliards d'€**, dont 4 milliards pour l'export.



Avec près de 75 000 salariés, le secteur représente **1/3 des emplois** industriels de la **région**.

#9 "L'Agro, c'est **pas local**"

80%

de la production

des entreprises agroalimentaires bretonnes est **consommée en France**.



**IAA : Industrie Agroalimentaire
R&D : Recherche et Développement

Sources :

- INSEE (traitement par le GREF Bretagne)
- Pôle Emploi
- Chiffres clés Bretagne - CCI Bretagne - Édition 2023
- Agriculture et Agroalimentaire de Bretagne en clair - ABC Les chiffres - Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne - Édition 2023
- Étude Attractivité 360° - ABEA - 2023
- Enquête : L'eau et l'agroalimentaire en Bretagne - ABEA - 2023
- La rémunération des métiers de la production dans les IAA** bretonnes - Cabinet C&B Alternative - 2022
- Enquête Usine Agro du Futur - (ABEA, Valorial, Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne - 2019)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur **lagrorecrute.fr/bretagne**

N'attendez plus et emparez-vous de ces résultats et ces visuels pour communiquer sur la filière agroalimentaire bretonne et ses belles opportunités à saisir !



76%

d'entre eux les **consomment**.

PERFORMANCE INDUSTRIELLE ET USINE 4.0

L'USINE 4.0, QU'EST CE QUE C'EST ?

L'usine 4.0 ou usine du futur, c'est une usine connectée, robotisée et intelligente. C'est l'usine qui se met au service des hommes et des femmes en « augmentant » leurs connaissances et leurs compétences. On peut aussi avancer que la « révolution » 4.0 concerne la digitalisation des usines dans la globalité de leurs process.

Lorsque l'on pense à l'usine agro du futur ou usine 4.0, on peut parfois penser aux robots/cobots, à l'intelligence artificielle et globalement à une usine largement automatisée. Or l'usine du futur ne se résume pas à ces technologies et encore moins à une usine sans femmes et hommes pour y travailler. L'usine agroalimentaire bretonne de demain sera humaine et plurielle dans ses process et technologies.

LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE ET L'USINE 4.0, AU COEUR DES ENJEUX DES IAA BRETONNES

Alors que la filière vit une période d'enjeux forts autour des sujets économiques, de capital humain et de transition environnementale, la performance industrielle concentre beaucoup de paramètres intimement liés à chacune de ces thématiques. La performance industrielle des IAA se retrouve directement touchée et parfois chahutée dans un contexte multifactoriel complexe :

- ▶ Impacts en production des tensions sur le recrutement et la fidélisation
- ▶ Crispations sur la ressource en eau
- ▶ Sécurisation et réduction des consommations d'énergie
- ▶ Nécessité de maintenir des coûts et des qualités de production optimums dans un contexte de prix des matières premières en hausse et de négociations commerciales tendues

Pour permettre de faire un point sur les sujets et enjeux liés à cette performance industrielle et à l'usine de demain, l'ABEA a réalisé en novembre 2023, avec LIGERIAA, une enquête auprès des IAA pour établir un état des lieux et identifier les thématiques majeures orientant les travaux à mener via le réseau dès 2024. Nous vous proposons ici une restitution des éléments saillants de cette enquête.

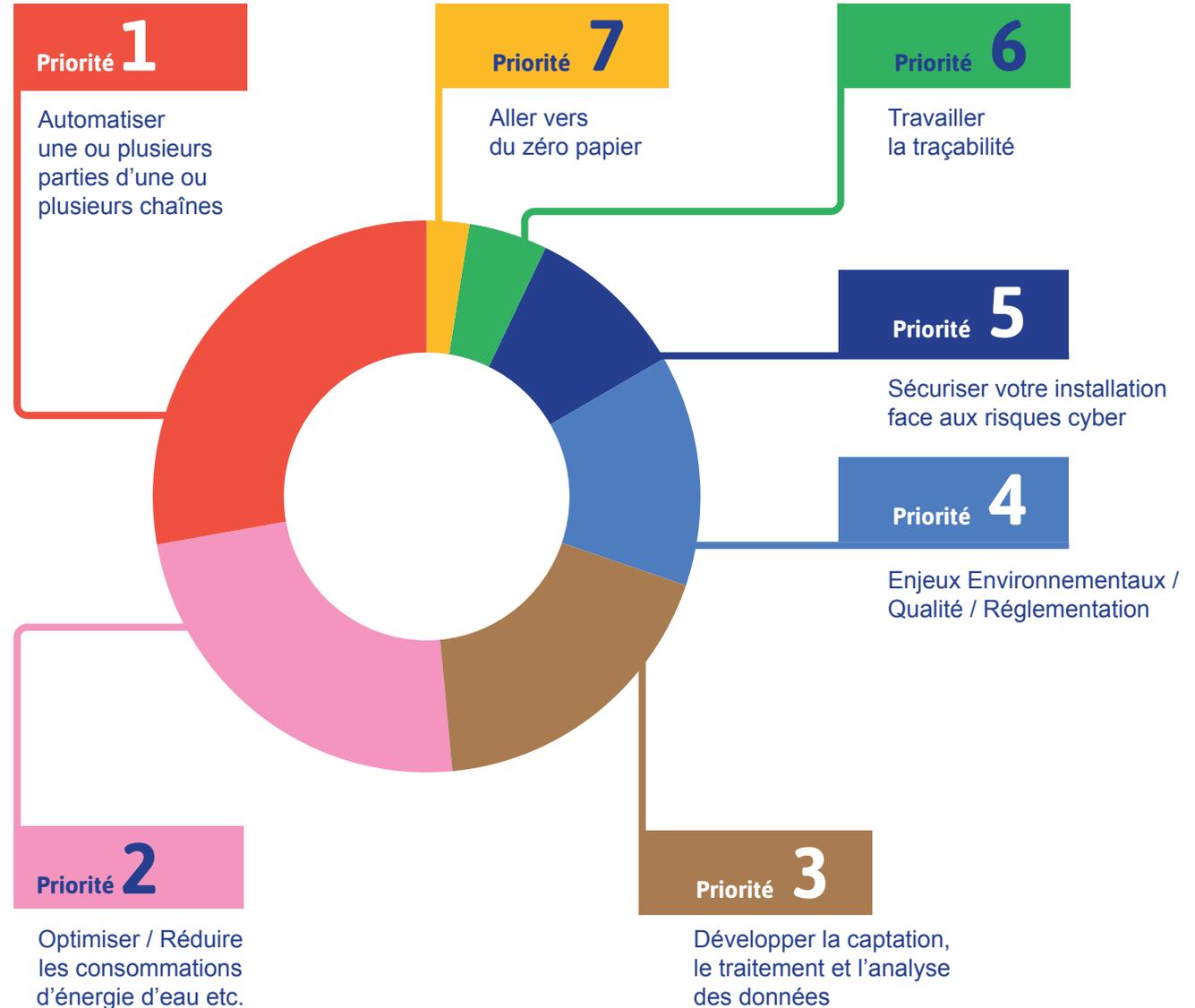
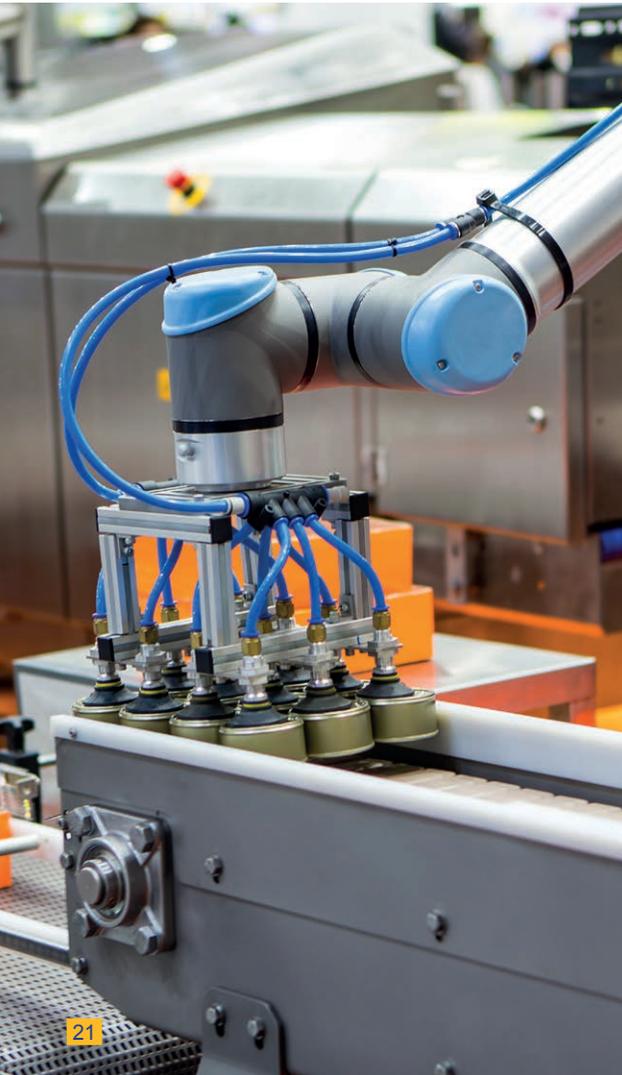


1 / LES ENJEUX PRIORITAIRES DES DIRECTIONS INDUSTRIELLES

Enjeux techniques

L'automatisation, la réduction des consommations d'eau et d'énergie et la sécurisation des installations face au risque cyber sont les 3 top priorités en termes techniques.

Sur le point Cyber, les années 2022 et 2023 auront vu des attaques majeures ciblant des IAA, notamment bretonnes, qui auront marqué les esprits et assurément participé à l'identification de cet enjeu pour les directions.





Enjeux capital humain

Côté capital humain, les directions industrielles identifient prioritairement les enjeux autour de l'attractivité et de la fidélisation des collaborateurs en production et l'accompagnement et la formation des managers de proximité.

L'attractivité n'est définitivement plus « qu'un sujet RH ».

- Priorité 1**

Attirer et fidéliser les collaborateurs en production
- Priorité 2**

Accompagner et former les managers de proximité
- Priorité 3**

Former mes collaborateurs
- Priorité 4**

Favoriser la prise de décision de salariés

Enjeux économiques

Les directions industrielles sont au coeur des enjeux économiques. La performance industrielle impacte directement la capacité de l'entreprise à produire la qualité et la quantité escomptées, au moment opportun. En 2023, tout comme en 2022, les disponibilités des matières premières, leurs coûts parfois très fluctuants, les hausses des coûts de l'énergie ont eu des impacts forts sur les sites de production. Il ressort ainsi de l'enquête que l'optimisation des achats de matières premières et d'énergies sont la priorité #1 des directions industrielles.

- Priorité 1**

Améliorer mes achats de matières premières (dont énergétique)
- Priorité 2**

Améliorer ma supply chain (flux internes et externes, stock,...)
- Priorité 3**

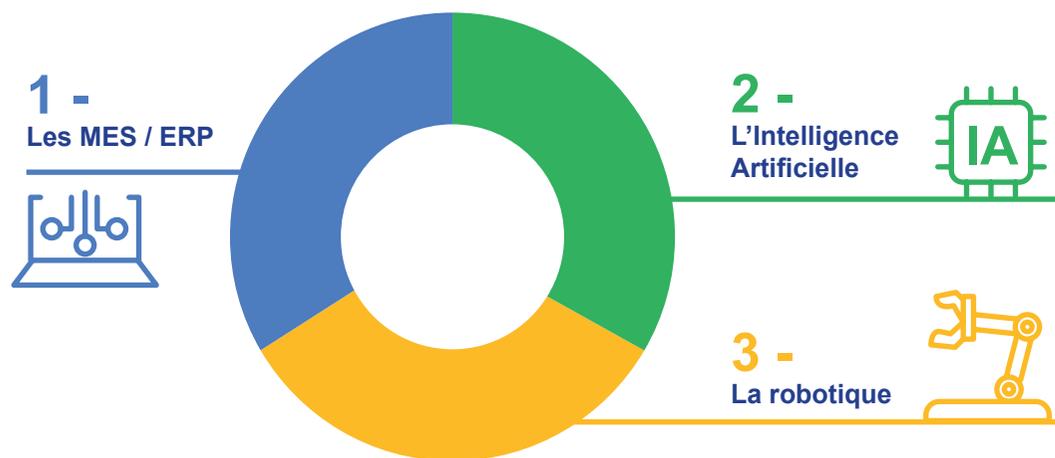
Revoir mon modèle économique
- Priorité 4**

Revoir ma politique d'achat (relocalisation)



2 / LES IAA ET LES (NOUVELLES) TECHNOLOGIES

Les trois technologies présentant le plus grand intérêt au regard de notre échantillon sont :



Parmi ces trois technologies, on constate que la robotique et les MES/ERP ne sont pas des technologies liées à la 4^{ème} révolution industrielle mais bien à la 3^{ème}. **100% des répondants nous indiquent ainsi être équipés d'ERP, 69% pour un MES. Elles sont 3 sur 4 à faire communiquer leur ERP avec un autre logiciel mais rencontrent pour la majorité d'entre elles des difficultés à faire communiquer ces solutions.**

L'IA est aujourd'hui au coeur de nombreux bouleversements. Lors du programme Destination Usine 4.0, nous avons pu travailler sur des applications concrètes de l'Intelligence Artificielle pour l'optimisation des process industriels. **L'utilisation d'IA dans des jumeaux numériques permet par exemple, en analysant les données de production, d'accompagner les prises de décisions opérationnelles.**

La robotique est largement présente dans d'autres industries depuis des dizaines d'années. Néanmoins, les spécificités propres à l'industrie agroalimentaire ont freiné son implémentation : milieu hostile (humidité), difficultés liées aux préhenseurs sur des produits aux textures et formes complexes, parfois aléatoires. Les impératifs de performance poussent aujourd'hui l'industrie, accompagnée par des technologies qui ont évolué, à aller plus loin. **Dans le panel interrogé, 62% des IAA indiquent être équipées de robots.**

Dans notre enquête, le big data (gestion des données, par exemple pour favoriser la prise de décision) et la cobotique (robotique collaborative permettant l'interaction humain/machine) ressortent en 4 et 5^{ème} positions des technologies jugées pertinentes et intéressantes.

3 / LE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE

Un pilotage opérationnel organisé, processé, suivi et adopté par les collaborateurs est un facteur clé de réussite en termes de performance industrielle. Notre étude s'est donc portée sur ces sujets pour apporter une première photographie de ce pilotage côté direction industrielle. L'intégralité des répondants à notre enquête indique avoir mis en place un Système de Management de la Performance, avec des routines en réunion notamment, mais seulement 15% le font auditer régulièrement. **Pour 5 répondants sur 10, le reporting opérationnel est «connecté» au reporting financier et près de 63% ont développé des indicateurs de performance clés identiques et ce, quels que soient les niveaux de responsabilité des métiers concernés.** Enfin, 62% déclarent avoir des plans d'actions reliés à l'analyse de leurs écarts et partagés jusqu'au niveau le plus proche du terrain de leur système hiérarchique de pilotage.

L'ABEA continue à travailler en 2024 sur ces sujets de pilotage à travers ses travaux de la Commission Performance Industrielle et Usine 4.0.

Étude menée par l'ABEA et LIGERIAA en novembre 2023 auprès de 16 entreprises représentant 34 sites et 12 594 collaborateurs.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les entreprises agroalimentaires bretonnes sont au cœur des transitions environnementales : énergie, eau, carbone... Autant d'éléments de contexte qui impactent les entreprises et les amènent à engager des démarches sur tous les fronts de la transition : évolution du mix énergétique, réduction de l'impact carbone de la filière, développement de la recyclabilité ou du réemploi des emballages, économies d'eau, réemploi et développement de la réutilisation des ECML (Eaux de Concentration de la Matière Laitière) et des EUT (Eaux Usées Traitées), lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.

Les sujets de travail impliquant une transformation des modèles sont nombreux. L'agroalimentaire breton n'a pas à rougir de son avancée sur le sujet, bien que la filière soit souvent décriée pour son impact environnemental. Sur ces sujets, chacun reste humble face à l'ampleur de la tâche à accomplir et la complexité des enjeux. Mais une chose est sûre, les IAA bretonnes sont bien engagées dans ces transitions.

En 2024, plusieurs sujets majeurs se distinguent dans les préoccupations des entreprises :

- ▶ la recherche de sobriété dans les usages de l'eau et le développement de la REUSE (réutilisation de l'eau),
- ▶ l'efficacité énergétique et le détachement des énergies fossiles,
- ▶ la décarbonation des filières.

Le tout dans un contexte global d'adaptation au changement climatique.

D'autres sujets sont également travaillés comme le développement des paiements pour services environnementaux, la valorisation des déchets et les nouvelles filières de recyclage, les systèmes de management environnementaux, l'impact biodiversité, les enjeux transport et fret, ou la réduction des emballages plastiques ... signes de l'engagement tous azimuts des entreprises agroalimentaires dans les transitions pour répondre aux enjeux climat & biodiversité d'aujourd'hui et de demain.

FOCUS

SUR



| LA REUSE DE L'EAU

Décret REUSE en IAA : il a enfin été publié en janvier 2024.

Fer de lance de la mobilisation pour le recyclage de l'eau dans l'industrie depuis 2019, les entreprises agroalimentaires bretonnes, regroupées au sein du collectif «Eau Propre» animé par l'ABEA, se félicitent de la publication tant attendue du décret REUSE en IAA. Nous restons cependant vigilants et mobilisés parce que les textes réglementaires ne sont pas encore stabilisés.

En effet, si le décret n°2024-33 a été publié le 24 janvier dernier, un processus de publication d'un décret rectificatif a été engagé quasi immédiatement, afin de modifier quelques coquilles du texte initial, qui venaient remettre en cause des pratiques existantes dans certaines filières. Le décret rectificatif a été soumis à une consultation du public en mai 2024 et est actuellement en cours de validation au Conseil d'Etat. Nous espérons sa publication définitive très rapidement.

En parallèle, les échanges avec l'administration se poursuivent autour de l'Arrêté d'application du texte, afin de garantir un texte pragmatique et applicable.

Cet Arrêté viendra préciser le cadre réglementaire en termes d'exigences de qualité par usages et types d'eau réutilisées. Nous souhaitons une publication très rapide de cet Arrêté, sans lequel aucun projet ne peut se concrétiser.

Nous espérons que la phase d'incertitude politique dans laquelle nous nous trouvons actuellement ne viendra pas retarder cette évolution réglementaire absolument indispensable. La publication de l'ensemble des textes attendus (décret rectificatif et Arrêté d'application) permettra d'autoriser enfin le recyclage d'eaux usées traitées et d'eaux de concentration de la matière laitière offrant des garanties sanitaires optimales.

Il permet d'envisager des économies d'eau majeures et offre un nouveau levier aux IAA bretonnes pour réduire davantage encore leur impact sur la ressource en eau des territoires, dans un contexte d'accélération du changement climatique.

RETOUR EN QUELQUES DATES CLÉS SUR LA MOBILISATION DU COLLECTIF «EAU PROPRE» QUI A PERMIS LA LEVÉE DES VEROUS RÉGLEMENTAIRES SUR LA REUSE EN IAA



Lancement du Collectif « eau propre »

animé par l'ABEA et réunissant une trentaine d'industriels agros bretons

OCTOBRE 2019

RDV au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

avec les Services en charge du sujet des « eaux non conventionnelles »
► Nous incitent à expérimenter en Région, dans un cadre concerté avec nos administrations (ARS, DREAL, DDPP)

27 JANVIER 2020

20 FÉVRIER 2020

Lancement du GT Régional REUSE Bretagne

par la DREAL 56 et l'ABEA

4 JANVIER 2021

Lancement d'un GT National

« Réutilisation des eaux non conventionnelles » copiloté par le Ministère de la Transition Ecologique et le Ministère de la Santé. L'ABEA y représente les IAA avec un mandat ANIA

5 JANVIER 2021

17 JUIN 2021

Envoi d'un courrier à Edouard PHILIPPE,

Premier Ministre, pour l'interpeller sur le sujet de l'élargissement des usages pour les eaux usées traitées et les eaux extraites des MP alimentaires.

Présentation des attentes du collectif à Emmanuelle WARGON,

secrétaire d'Etat à l'écologie, lors de sa visite chez Diana Pet Food dans le Morbihan.

La secrétaire d'Etat à la transition écologique et solidaire souligne alors :

- « l'état est challengé positivement par les industriels »
- « dans certains cas c'est un non-sens de rejeter de l'eau propre dans le milieu pour en re-prélever quelques mètres plus loin »
- « il faudrait que ce soit des critères de qualité d'eau qui priment et non des critères d'origine de l'eau »

Courrier conjoint avec LCA Ouest au Préfet de Région,

cosigné par 28 IAA bretonnes + ATLA

Courrier conjoint avec LCA Ouest, l'ANIA et LCA

aux Conseillers et/ou Directeurs de cabinets des ministres concernés

21 OCTOBRE 2021

12 JANVIER 2022

28 JANVIER 2022

MAI 2022

12 MAI 2022

12 JUIN 2022

SEPT 2022

DÉCEMBRE 2022

Question écrite au Ministre de la Santé par une sénatrice du 35

► Réponse le 28/04/2022

Organisation d'une visite focus REUSE

à la Cooperl avec le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Courrier à Frédéric VEAU,

Délégué Interministériel en charge de la mise en œuvre des conclusions du Varenne de l'eau

Lancement d'un GT

spécifique pour construire un Guide méthodologique sur la REUSE en IAA

Voyage d'études

en Belgique organisé avec notre partenaire Aquaprox I-tech

Courrier conjoint avec LCA Ouest et CCI

au Préfet de Région
► Le Préfet sollicite la 1^{ère} Ministre



Réunion avec la DGAL et les fédérations professionnelles agroalimentaires, dont l'ABEA

pour présentation de l'architecture prévisionnelle du décret

5 JANVIER 2023

JANVIER 2023

Travail du GT ABEA

sur le contenu du projet de texte (nombreuses réunions avec l'administration au niveau national)

FEV / MARS 2023

Travail du GT ABEA

pour répondre à la consultation officielle sur le décret

5 AVRIL 2023

AVRIL 2023

Contribution conjointe

des GT ATLA et ABEA à la consultation de la DGAL

Organisation d'une conférence de presse chez Cooper!

avec Laïta, Entremont, Lactalis, Ardo : présentation des actions de sobriété et des projets de réutilisation de l'eau
► Nombreuses retombées presse



Rencontre de Marc FESNEAU, Ministre de l'agriculture

au SPACE et dégustation de bière belge à base d'eau usée traitée recyclée

SEPTEMBRE 2023

AUTOMNE 2023

Publication du Décret n°2024-33

24 JANVIER 2024

JANVIER - JUIN 2024

Consultation du public

pour le projet de décret rectificatif du 2024-33

MAI 2024

MAI - JUILLET 2024

Mobilisation de députés

pour appuyer la position du Ministère de l'agriculture face à la position du Ministère de la santé sur plusieurs points de blocages techniques

Travail du GT ABEA

sur le projet d'Arrêté d'application (nombreuses réunions avec l'administration au niveau national)

Travail de l'ABEA

sur la rédaction d'un Guide pratique réglementaire et technique sur la REUSE en IAA à destination des IAA



SUR

I QUELQUES CHIFFRES

Avec un ZOOM sur plusieurs enseignements issus de notre enquête inédite sur « L'eau et l'agroalimentaire en Bretagne » (103 sites répondants représentant un effectif de 40 000 salariés et un prélèvement de 18 Millions de m³ – enquête publiée en novembre 2023).

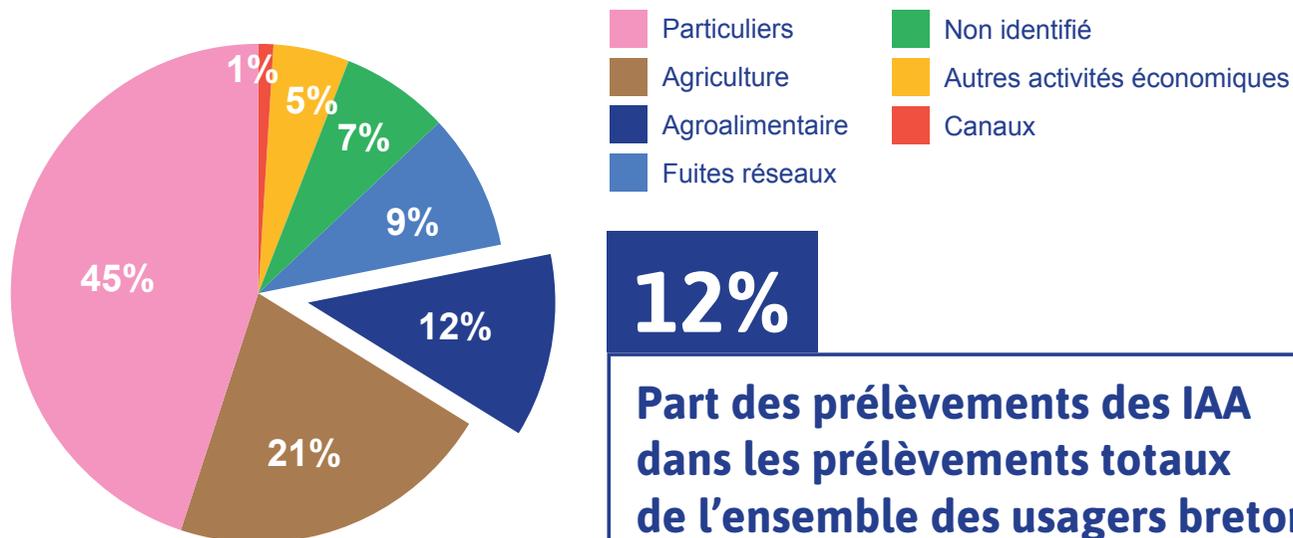
L'AGROALIMENTAIRE REPRÉSENTE 12% DES PRÉLÈVEMENTS BRETONS ET RESTITUE EN SORTIE D'USINE 98% DE SES PRÉLÈVEMENTS AU MILIEU NATUREL

Nous constatons qu'il est difficile de trouver des données chiffrées concernant les prélèvements et la consommation des différents usagers. De nombreux chiffres circulent mais ne sont pas forcément cohérents entre eux. De plus, les prélèvements d'eau effectués par les entreprises agroalimentaires sont toujours regroupés avec ceux effectués par les autres acteurs économiques, notamment les autres entreprises industrielles.

En effet, les données disponibles actuellement ne permettent pas de distinguer clairement les prélèvements d'eau spécifiques à chaque secteur.

Dans notre enquête nous sommes donc aller recueillir un certain nombre d'indicateurs, qui nous semblent indispensables à avoir en tête pour objectiver la situation et les prises de décisions.

RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU EN BRETAGNE PAR USAGERS



12%

Part des prélèvements des IAA dans les prélèvements totaux de l'ensemble des usagers bretons

Les IAA représentent 70% des prélèvements des activités économiques en Bretagne

98%



de l'eau prélevée par les IAA est restituée au milieu naturel

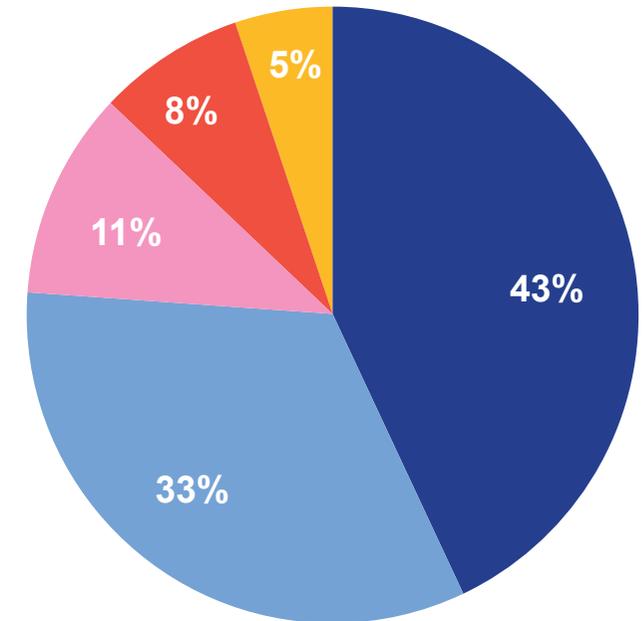
L'EAU : UNE RESSOURCE FRAGILE ET INDISPENSABLE À LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

L'eau joue un rôle essentiel et indispensable dans le fonctionnement des entreprises de transformation agroalimentaire. Cette ressource est utilisée à différentes étapes du processus de production et pour différents usages : nettoyage, transformation des matières premières en produits finis, etc.

Le graphique ci-contre nous permet de comprendre pour quels usages les volumes d'eau les plus importants sont utilisés dans les IAA :



LES USAGES DE L'EAU DANS LES IAA

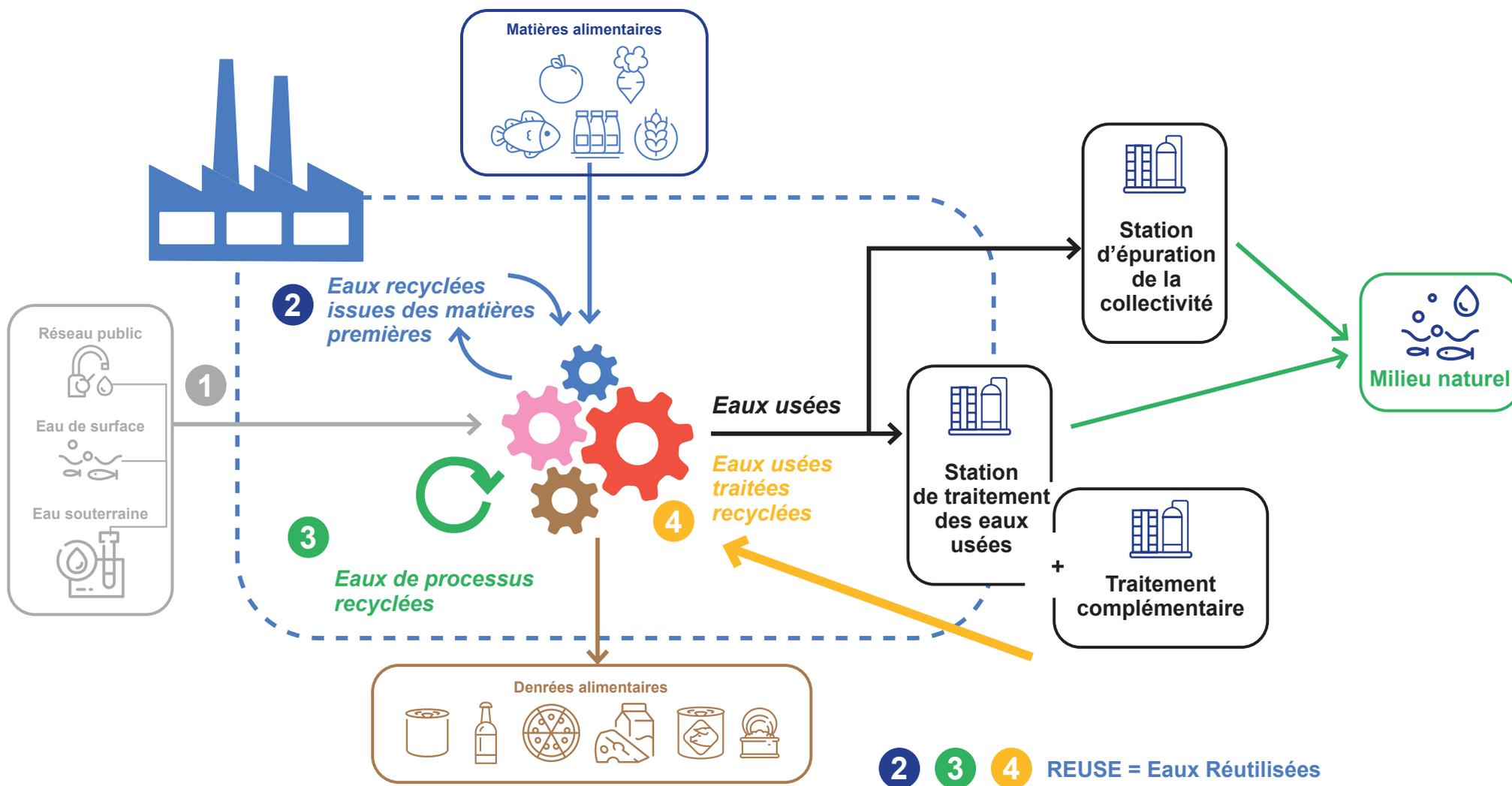


- Nettoyage
- Process
- Utilités
- Ingrédient
- Autres usages

Le premier poste d'utilisation de l'eau dans les entreprises agroalimentaires bretonnes est le nettoyage, qui mobilise en moyenne près de la moitié des volumes d'eau prélevés par entreprise.

Selon les filières de production la part des volumes d'eau mobilisés pour le nettoyage est variable. Elle peut monter jusqu'à 80, voir 85% dans certaines entreprises. Le nettoyage est une étape cruciale pour assurer la qualité, la sécurité et l'hygiène des produits alimentaires tout au long de leur fabrication. Cependant, l'équilibre entre sécurité sanitaire et consommation minimale d'eau est un objectif constant pour les entreprises agroalimentaires. Elles s'efforcent de trouver des solutions innovantes et durables pour maintenir la qualité et la sécurité des produits alimentaires tout en préservant les ressources en eau.

LES CYCLES DE L'EAU DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES





LES IAA LARGEMENT ENGAGÉES SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU SELON LA LOGIQUE DES 3 R

La promulgation du décret REUSE en IAA va concerner en Bretagne des entreprises agroalimentaires déjà fortement engagées dans des politiques de gestion quantitative de l'eau. En témoigne **une baisse ou une stabilité des prélèvements depuis 5 ans pour 78% des entreprises**. Pour les entreprises dont les prélèvements ont diminué, la baisse se chiffre à -18% en moyenne sur les 5 dernières années. À cette tendance s'ajoute **l'évolution de la performance hydrique des entreprises** (volume d'eau consommé par unité de produit fabriqué), **qui pour 84% d'entre elles, s'est améliorée ou est restée stable ces 5 dernières années**.

Ces performances résultent d'une gestion quantitative de l'eau pilotée selon la **logique des 3R : Réduire, Recycler dans les process, Réutiliser**. La mesure en temps réel de la consommation d'eau via des compteurs à télé-relève (68% des sites) est l'un des premiers leviers d'action pour les entreprises agroalimentaires, à la fois pour optimiser la gestion de la ressource et mettre en oeuvre des mesures d'économie ciblées. Les entreprises jouent sur des leviers complémentaires pour conduire leurs politiques : priorité donnée aux grandes séries pour diminuer le lavage, formation du personnel, recherche de fuites, investissement dans des équipements innovants etc.

78%

des IAA ont diminué ou stabilisé leurs prélèvements depuis 5 ans

1. Réduire

84%

des IAA ont amélioré ou stabilisé leur performance hydrique depuis 5 ans

2. Recycler dans les process



55%

des entreprises ont mis en place des boucles de recyclage dans les process

1 entreprise qui recycle les eaux de processus économise en moy. **60 000m³/an**

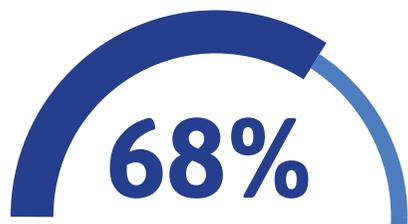
3. Réutiliser

45%

des entreprises ont des projets de réutilisation (recyclage des eaux usées traitées ou des eaux issues de la matière première)

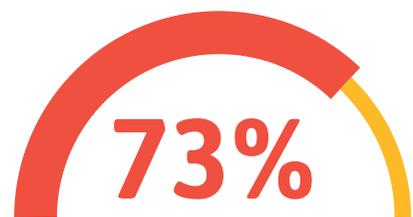
1 projet de réutilisation peut permettre d'économiser **20 à 25%** du prélèvement



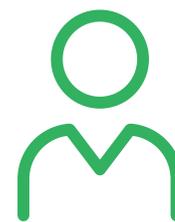


des IAA sont équipées de compteurs à télé-relève

Sur les 5 dernières années, près de 7 entreprises sur 10 ont investi dans des équipements hydro-économiques. Elles sont un peu plus à prévoir de poursuivre leurs investissements sur les économies d'eau dans les 3 années à venir. Notre échantillon d'entreprises a déclaré avoir investi environ 16 millions d'euros dans les équipements hydro-économiques depuis 2018.



des IAA ont réalisé un diagnostic eau dans les 5 dernières années



3/4

des entreprises ont un référent eau

150 000€

d'investissement moyen par entreprise et par an sur les économies d'eau

(de quelques milliers d'€ pour les PME à plusieurs millions d'€ pour les grandes entreprises)



RECYCLER L'EAU : LEVIER MAJEUR POUR ÉCONOMISER LA RESSOURCE

Si le **recyclage des eaux de processus** (le deuxième « R ») est une pratique historique et maîtrisée des entreprises agroalimentaires en Bretagne (**1 entreprise sur 2 est équipée de boucles de recyclage dans les process**), c'est de la réutilisation (recyclage des eaux usées traitées et de la récupération de l'eau issue des matières alimentaires notamment dans le lait), jusque-là non-autorisée en France contrairement à d'autres pays européens, que viendront les économies majeures de la ressource.

Une entreprise qui développe des boucles de recyclage dans les process économise en moyenne environ

60 000 M³ D'EAU PAR AN

S'agissant de **l'eau issue des matières alimentaires**, le décret REUSE en IAA autorise la valorisation au maximum du gisement des Eaux de Concentration de la Matière Laitière : les « ECML », obtenues lors de la concentration du lait. Pour l'industrie laitière et selon une étude de l'Association de la Transformation Laitière Française (ATLA), seulement 5 millions de m³ d'ECML sont valorisés actuellement sur un volume total produit de 16 millions de m³. Le gisement potentiel encore disponible est ainsi de l'ordre de 70% au niveau national et se situera à ce niveau pour les laiteries bretonnes.

Le **recyclage des eaux usées traitées** est un levier d'action encore plus conséquent pour réduire les prélèvements. Les technologies de traitement actuelles (ex : ultrafiltration, osmose inverse...) sont maîtrisées. Elles garantissent qu'après traitement, les eaux recyclées puissent atteindre une qualité sanitaire équivalente à celles de l'eau potable.



Seulement pour 28 sites bretons, le décret REUSE en IAA, ouvre la voie à la réutilisation de

2,5 M M³ D'EAU PAR AN

soit l'équivalent de :

**1000 PISCINES OLYMPIQUES
OU DE LA CONSOMMATION
ANNUELLE DE LA VILLE DE
VANNES**

Étant donnés les volumes d'eau utilisés, c'est donc sur le poste de **nettoyage** que l'impact du nouveau décret REUSE sera le plus pertinent : ce poste mobilise 43% des prélèvements de l'eau des entreprises du secteur et ne pouvait jusqu'ici s'effectuer qu'avec de l'eau potable issue du milieu naturel. Avec l'évolution réglementaire, l'eau utilisée pour les opérations de nettoyage avec contact alimentaire devra atteindre les critères de qualité de l'eau potable, sans pour autant venir du milieu naturel.

45% des entreprises agroalimentaires bretonnes ont actuellement des projets de réutilisation de l'eau.



DÉCARBONER ET SE DÉTACHER DES ÉNERGIES FOSSILES

UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE À APPRÉHENDER

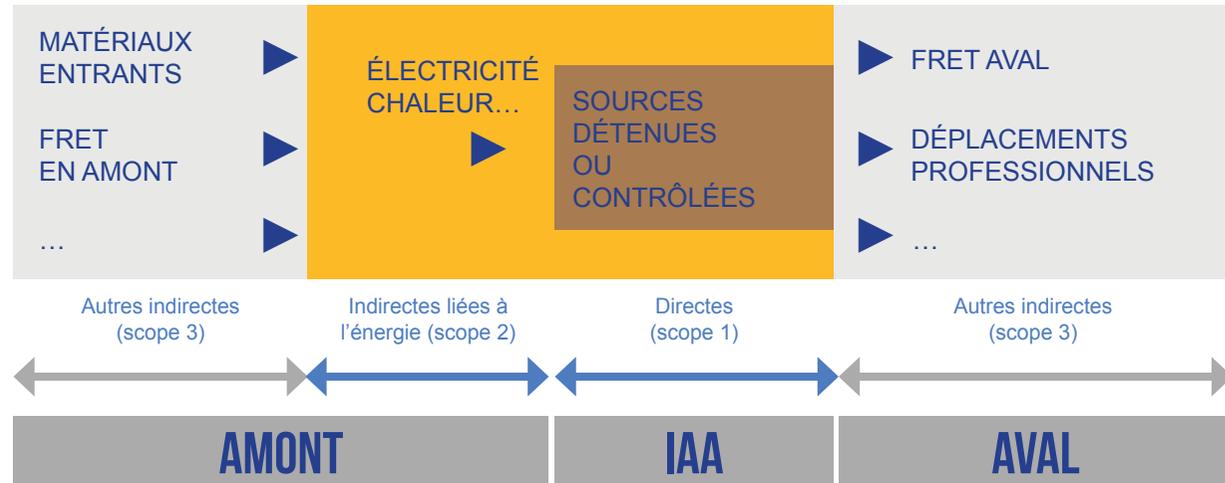
CSRD, rapport du GIEC¹, Green Deal², COP 21³, Stratégie Nationale Bas Carbone⁴, SRADDET⁵, Etude régionale GES 2050... inscrite dans plusieurs textes réglementaires ou déclinée en objectifs stratégiques, la lutte contre le changement climatique est un enjeu prégnant et un défi à relever, que ce soit à l'échelle mondiale, européenne, nationale ou bretonne. **La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et cet objectif se décline pour chaque secteur économique, qui est challengé pour contribuer selon ses émissions propres.**

Pour le secteur alimentaire, les enjeux sont conséquents et les ambitions importantes. En effet, 1/4 de l'empreinte carbone des français concerne l'alimentaire et la SNBC dessine une trajectoire à -69% d'émissions pour le secteur agroalimentaire en 2050 par rapport à 2015.

Sur un temps plus long, la filière continue à s'engager résolument dans les transitions, afin de gagner en résilience en se détachant peu à peu des énergies fossiles. Pour cela les entreprises agissent avec méthode, dans un cadre réglementaire complexe.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) EN AGROALIMENTAIRE : DE QUOI PARLE-TON ?

Pour lutter contre le changement climatique à l'échelle de l'entreprise, le point de départ impératif est de mesurer ses émissions de GES. Celles-ci se classent en 3 catégories, appelées « Scopes », et sont définies selon les éléments du schéma ci-dessous :



Source : ADEME

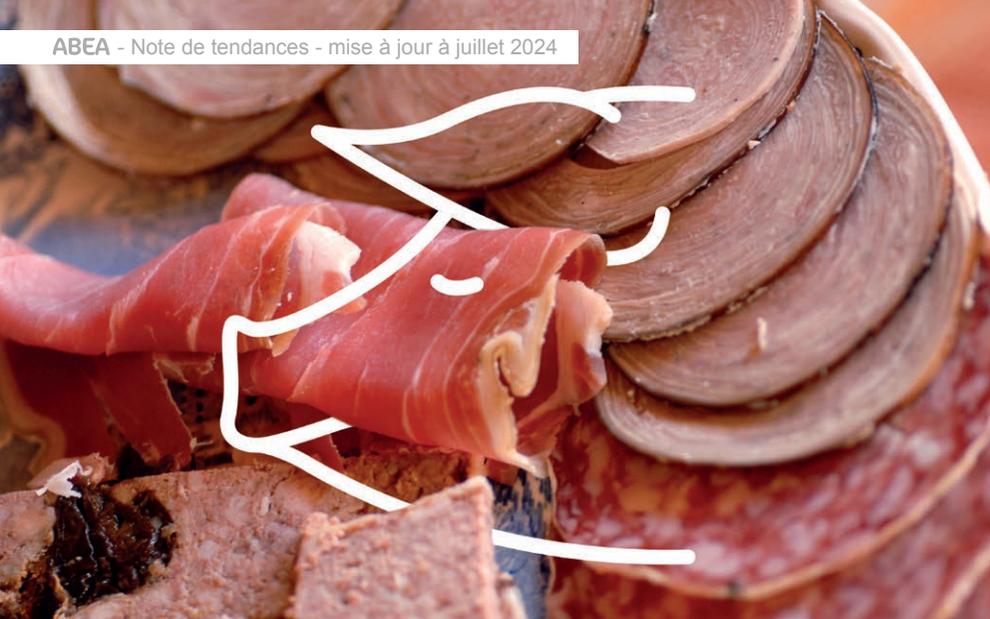
¹ GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

² Green Deal : Pacte vert pour l'Europe

³ COP 21 : Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques

⁴ Stratégie Nationale Bas Carbone : ou « stratégie nationale de développement à faible densité de carbone » publiée en novembre 2015, est une feuille de route pour la France

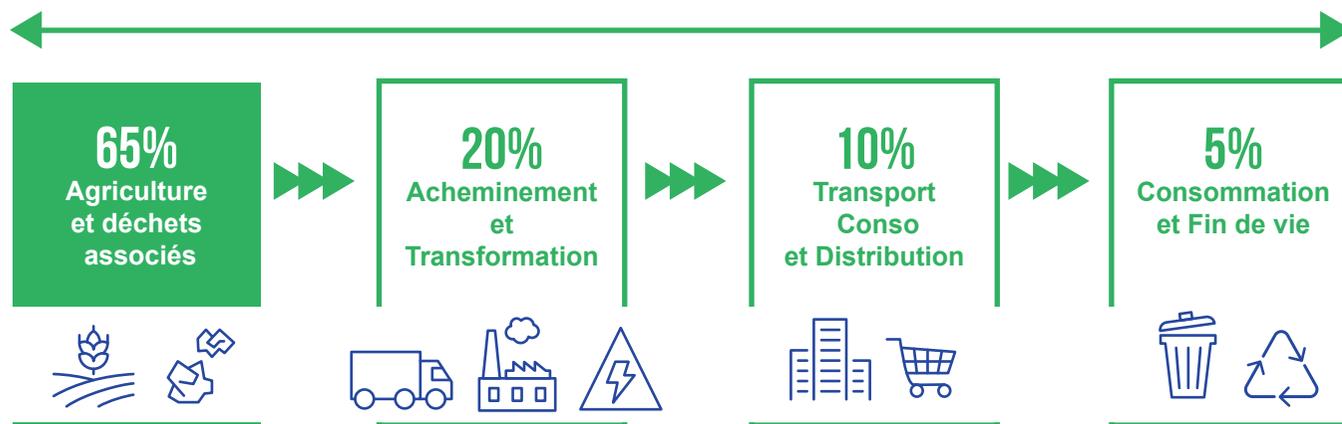
⁵ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires



Si on se focalise sur les Scopes 1 et 2, les émissions de GES des industries agroalimentaires (IAA) ont été évaluées à 10,3 Mt CO²eq en 2015, **ce qui représente environ 13% des émissions de l'industrie française et 2,4% des émissions totales nationales**. Les principales sources d'émission de GES pour la filière sont dues à la production de chaleur et de froid. Ainsi, elles sont essentiellement réparties entre les émissions de CO² liées à la combustion (70%) et l'utilisation de gaz HFC (hydrofluorocarbures, utilisés comme fluides frigorigènes). **Ces derniers représentent à eux seuls près de 30% des émissions de la filière.**

Néanmoins, la très grande majorité des émissions de l'agroalimentaire (65% en moyenne) vient de la production des matières premières :

RÉPARTITION DE L'IMPACT SUR LA FILIÈRE

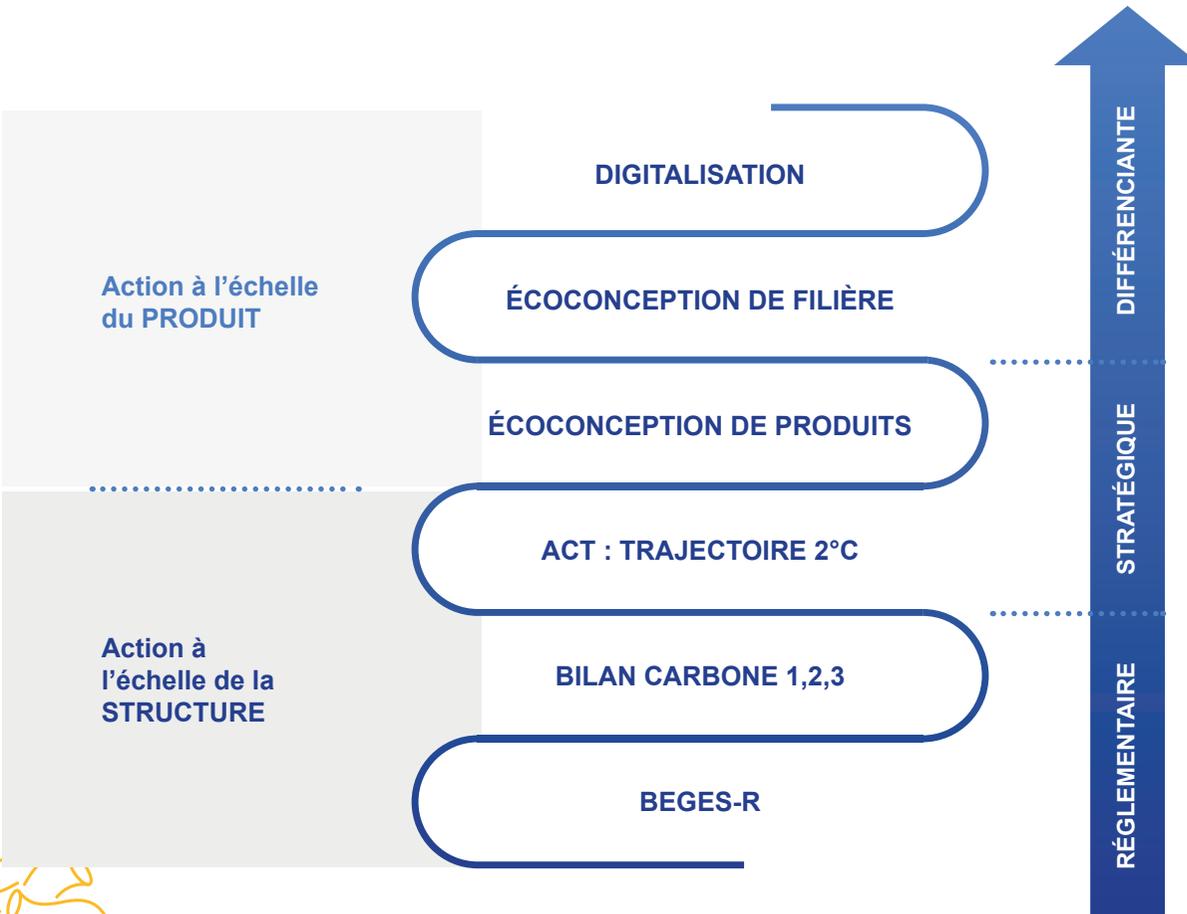


Source : O2M Conseil

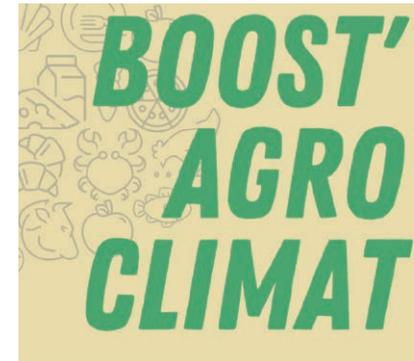
Analyser ses émissions carbone et définir sa stratégie de décarbonation en intégrant un périmètre le plus large possible, c'est-à-dire y compris le Scope 3, semble donc être une option responsable et pertinente pour les IAA bretonnes. C'est ce à quoi travaillent les entreprises, qui se saisissent toutes de ces sujets.

UNE STRATÉGIE À DÉCLINER À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE ET DES PRODUITS

La stratégie de décarbonation se travaille à l'échelle de l'entreprise et à l'échelle des produits, les deux approches étant complémentaires :



Source : O2M Conseil



La filière alimentaire bretonne fait de la décarbonation un enjeu prioritaire en 2024. Le programme Boost'Agro Climat a notamment été lancé sur l'année scolaire 2023-2024, avec une promotion pilote d'une dizaine d'entreprises, représentant 43 sites industriels agro bretons.

Au programme : des temps collectifs de formation et un accompagnement individuel à la carte (Bilan Carbone ; Trajectoire de décarbonation et/ou Eco-conception des produits) avec un accompagnement par un panel de partenaires publics et privés.



L'ABEA, C'EST :

**+ 200 ENTREPRISES
& SITES ADHÉRENTS**

**+ 55 000 SALARIÉS
REPRÉSENTÉS**

LA GOUVERNANCE :

Les 20 membres du Conseil d'Administration définissent les orientations stratégiques de l'ABEA.

Le bureau de l'ABEA regroupe 8 membres réunis autour du Président Rémi Cristoforetti (Le Guessant) : Olivier Clanchin (Olga), Pierre-Yves Jestin (Savéol), Sébastien Floc'h (Sill Entreprises), Christophe Le Bihan (Mytilimer), Annie Saulnier (Geldelis), Loïc Hénaff (Groupe Jean Hénaff), Christian Griner (Even) et Jean-Pierre Rivery, (Picama & Président de la CCI de Bretagne).

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



MARIE KIEFFER
Déléguée générale
marie.kieffer@abea.bzh



JEAN-BERNARD GUYOT
Chef de projets Performance industrielle et Attractivité, en charge de la communication
jb.guyot@abea.bzh



CLOTHILDE d'ARGENTRÉ
Cheffe de projets Environnement et Filières
clothilde.dargentre@abea.bzh



MARIE PORTEU
Cheffe de projets junior Environnement
marie.porteu@abea.bzh



INÈS GIFFRAÏN
Cheffe de projets Études et Attractivité
ines.giffraïn@abea.bzh



HÉLÈNE SOHIER
Assistante de direction et de projets
helene.sohier@abea.bzh

Tous droits réservés © ABEA 2024
Artwork : breizhtorm.fr

Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires
8 rue Jules Maillard de la Gournerie - 35000 Rennes - 02 99 31 55 25 - contact@abea.bzh

RETROUVEZ NOUS SUR LINKEDIN  www.abea.bzh

avec le soutien de 

